



# VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE : APPROCHE SOCIOLOGIQUE QUANTITATIVE

**Loïs BASTIDE**  
MCF, UPF  
Chercheur associé à la MSH-P  
lois.bastide@upf.pf

**Lucile HERVOUET**  
Post-doctorante, MSH-P  
lucile.hervouet@upf.pf

Projet financé par la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique  
UAR 2503 CNRS – UPF

2023



## Table des matières

Table des illustrations .....	3
Contexte et objectifs de l'étude quantitative .....	4
Méthodologie .....	6
1. Rédaction et administration du questionnaire .....	6
2. Traitement des données .....	8
3. L'échantillon et ses limites .....	9
Résultats .....	12
1. Les configurations de la violence : récurrence, protagonistes et répétition .....	12
a) Violences dans et hors du cadre familial .....	12
b) Récurrence des violences et multiplicité des agresseurs .....	14
c) Des constellations de violence : cumul entre violences physiques, morales et sexuelles .....	17
d) Identité des auteurs .....	21
e) La contamination entre les contextes de violence : dans la famille d'origine, dans le couple et à l'extérieur de la famille .....	23
f) Violences subies et violences commises : une incorporation de l'interaction violente ? .....	27
2. Distribution sociale des violences et facteurs de risque .....	31
a) Foyer éducatif d'origine et <i>fa'a'amura'a</i> .....	31
b) Relations de genre .....	35
c) Age et parcours de vie .....	36
d) Position et origine sociale .....	38
3. La révélation des violences .....	41
Conclusion .....	47
Annexe : questionnaire quantitatif .....	49
Bibliographie .....	58

## Table des illustrations

Figure 1: Synthèse de l'approche méthodologique .....	6
Figure 2 : La construction des catégories de violence dans le questionnaire .....	8
Figure 3 : Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon .....	11
Figure 4: Fréquence de la victimation en fonction du contexte intra ou extrafamilial .....	13
Figure 5: Répartition des violences intrafamiliales subies et commises .....	14
Figure 6: Récurrence des violences subies en fonction du type de violence .....	15
Figure 7: Nombre d'agresseurs en fonction du type de violence .....	16
Figure 8: Nombre d'agresseurs en fonction du genre de la victime et du type de violence .....	16
Figure 9: Victimation dans la famille du conjoint en fonction de la victimation dans le couple (violences morales) .....	17
Figure 10: Cumul entre violences physiques, morales et sexuelles subies dans la famille d'origine.....	18
Figure 11: Cumul entre violences physiques et violences morales subies dans la famille d'origine, en fonction du sexe.....	18
Figure 12: Figure 10: Cumul entre violences physiques et violences sexuelles subies dans la famille d'origine, en fonction du sexe .....	19
Figure 13: Cumul entre violences physiques, morales et sexuelles subies dans le couple .....	20
Figure 14: Cumul entre violences physiques et violences morales subies dans le couple, en fonction du sexe .....	20
Figure 15: Cumul entre violences physiques et morales commises dans le couple et dans la famille d'origine .....	21
Figure 16: Génération de l'auteur des violences par rapport à Ego (hors conjoint, choix multiple) .....	22
Figure 17: Statut des auteurs de violence dans la famille (choix multiple, hors conjoint) .....	23
Figure 18: Victimation dans le couple en fonction des violences subies dans la famille.....	24
Figure 19: Violences commises dans le couple en fonction des violences commises dans la famille d'origine .....	25
Figure 20: Victimation en dehors de la famille en fonction des violences subies dans la famille.....	26
Figure 21: Violences commises à l'extérieur de la famille en fonction des violences commises dans la famille.....	26
Figure 22: Violences commises en fonction des violences subies dans le contexte familial d'origine .....	28
Figure 23: Proportion d'auteurs de violences physiques dans leur famille en fonction du contexte de victimation (sous-population des personnes victimes de violences physiques dans leur foyer éducatif d'origine) .....	28
Figure 24: Violences commises en fonction des violences subies dans le contexte conjugal .....	29
Figure 25: Violences conjugales commises en fonction des violences subies dans la famille d'origine.....	30
Figure 26: Violences extrafamiliales commises en fonction des violences subies dans la famille d'origine .....	30
Figure 27: Foyer éducatif d'origine.....	32
Figure 28: Violences subies en fonction du foyer éducatif d'origine.....	33
Figure 29: Violences subies et commises en fonction du genre.....	35
Figure 30: Répartition des violence durant l'enfance et à l'âge adulte .....	37
Figure 31: Violences conjugales subies en fonction du nombre d'enfant.....	38
Figure 32: Violences physiques subies en fonction du niveau de diplôme .....	40
Figure 33 : Révélation des violences subies en fonction du type de violence et du contexte .....	42
Figure 34: Révélation des violences subies en fonction de l'âge au moment des violences (violences intrafamiliales hors contexte conjugal).....	43
Figure 35: Révélation des violences subies en fonction de leur récurrence (contexte familial d'origine et conjugal, choix multiple) .....	44
Figure 36 : Révélation des violences subies en fonction du statut de victime et/ou d'auteur (sous-population des victimes de violences physiques intrafamiliales, contexte de la famille d'origine et contexte conjugal) .....	45
Figure 37: Révélation des violences physiques intrafamiliales subies en fonction du genre (contexte de la famille d'origine et conjugal).....	46

## Contexte et objectifs de l'étude quantitative

Cette enquête quantitative s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche sur les violences intrafamiliales en Polynésie française, développé depuis 2018 au sein de la MSH-P. La question des violences est appréhendée à l'aune des dynamiques sociales à l'œuvre dans les familles polynésiennes, dans le contexte de transformations sociales rapides et profondes, en évaluant leur impact sur les relations de parenté. Ce projet vise à répondre à la fois au besoin de connaissances scientifiques fondamentales sur le sujet et à la nécessité de développer une réponse institutionnelle et des politiques publiques mieux calibrées.

Pour cela, nous avons mis en œuvre plusieurs enquêtes de terrain afin d'étudier conjointement l'ensemble des formes de violence repérables au sein des familles, sans se limiter a priori à une forme de violence en particulier (violence de couple, sur descendants, etc.). Ces enquêtes ont donné lieu à la productions de plusieurs rapports dans lesquels, nous avons caractérisé la famille, comme formation sociale, pour tenter ensuite de comprendre les formes spécifiques de violence qui s'y déploient, considérant qu'elles doivent être expliqués relativement à ce cadre (voir notamment Bastide 2020). Des travaux ont également été centrées sur des populations particulièrement vulnérables face aux violences telles que les mineurs (Hervouet 2023) ou les personnes âgées (Dos Santos, 2022). Nous montrons comment des violences structurent les parcours des individus et les relations, au sein de la famille ou dans d'autres contextes.

Le présent rapport restitue les résultats d'une enquête quantitative, par questionnaire en ligne menée en 2021 en Polynésie française. A l'échelle internationale, les données issues de l'activité des forces de l'ordre et celles issues des enquêtes de victimation rétrospectives sur des échantillons représentatifs constituent les deux sources de référence lorsque l'on s'intéresse aux violences intrafamiliales<sup>1</sup>. Ces sources produisent notamment des données de prévalence, importantes pour prendre la mesure du problème et pour justifier l'ampleur des moyens mis en œuvre en termes d'action publique. En Polynésie française, ces deux types de sources existent :

- Les données de l'administration française qui correspondent aux statistiques de crimes et délits enregistrées mensuellement par les services de police et de gendarmerie nationales sur le territoire ;
- Des données d'enquêtes rétrospectives menées notamment auprès des femmes (Voir notamment Jaspard, Brown, et Pirus 2003).

Ces sources observent une prévalence globalement élevée des violences physiques et sexuelles intrafamiliales en Polynésie française. En articulation avec ces constats et au regard des moyens

---

<sup>1</sup> Voir notamment :

- l'Enquête Evènements de vie et santé (EVS) (DREES, 2005-2006),
- l'Enquête Contexte de la sexualité en France (INSERM et INED, 2005-2006),
- l'Enquête Cadre de vie et sécurité (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, depuis 2007),
- l'Enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE, 2011) et l'enquête Violence et rapports de genre (VIRAGE, menée par l'INED en 2015).

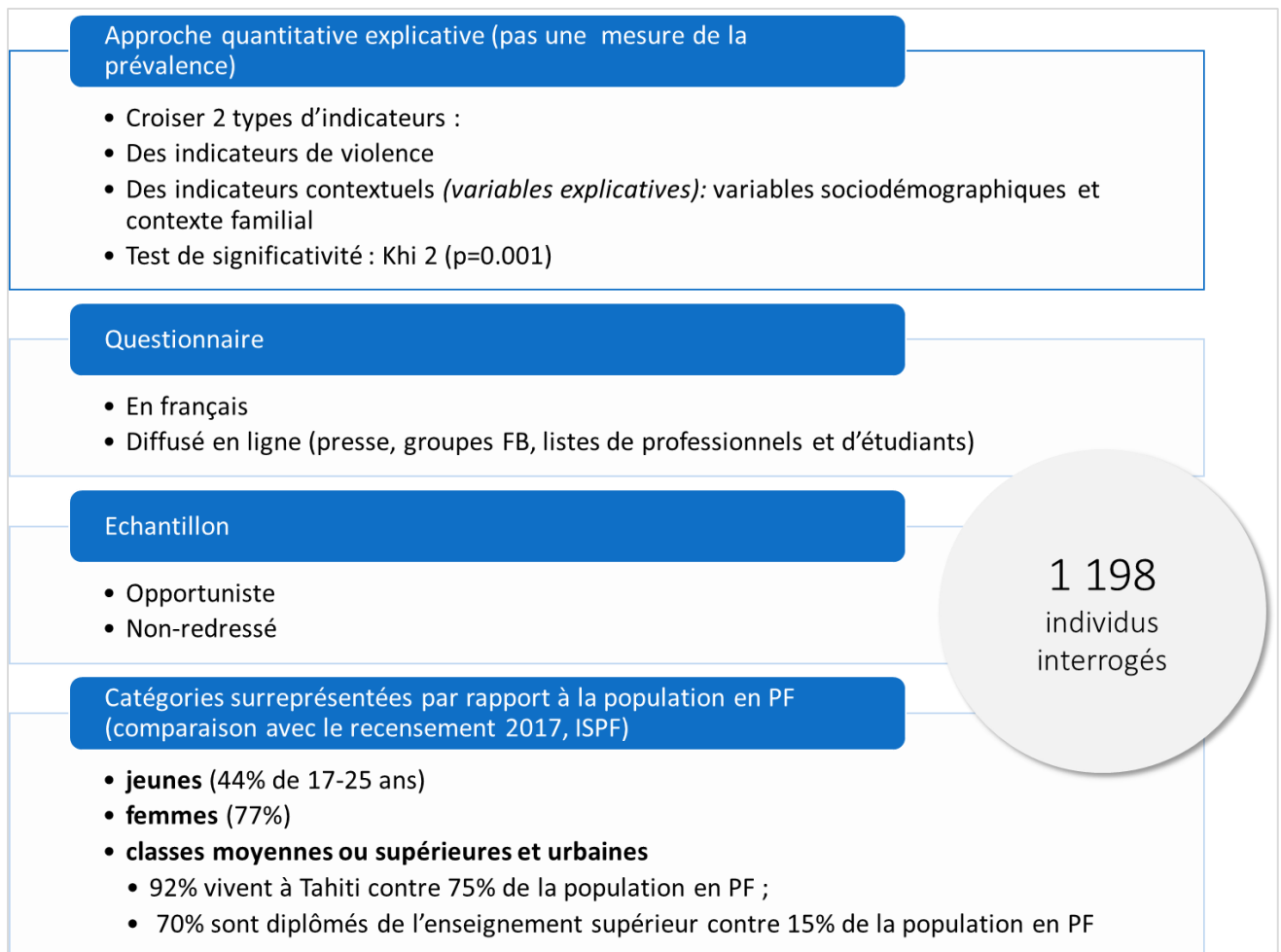
techniques disponibles et de nos objectifs scientifiques, notre enquête quantitative a moins été mise en œuvre pour contribuer à la mesure de la prévalence des violences sur le territoire, que pour les caractériser, pour expliquer ces dernières et pour comprendre comment les violences physiques, sexuelles ou morales s'articulent entre elles.

Notre enquête fournit des éléments de réponses quantifiés aux questions suivantes :

- Quelles formes prennent les violences au sein de la famille ?
- Quels sont les facteurs de risque en termes de profil sociodémographique ?
- Les individus ont-ils tendance à cumuler différentes formes de victimation au sein de la famille ?
- Le fait d'avoir subi des violences durant l'enfance accroît-il le risque d'en subir à l'âge adulte ?
- Le fait de subir des violences au sein de la famille va-t-il de pair avec une victimation à l'extérieur de la famille ?
- Existe-t-il une relation entre le fait de subir des violences et celui d'en commettre ?

# Méthodologie

Figure 1: Synthèse de l'approche méthodologique



## 1. Rédaction et administration du questionnaire

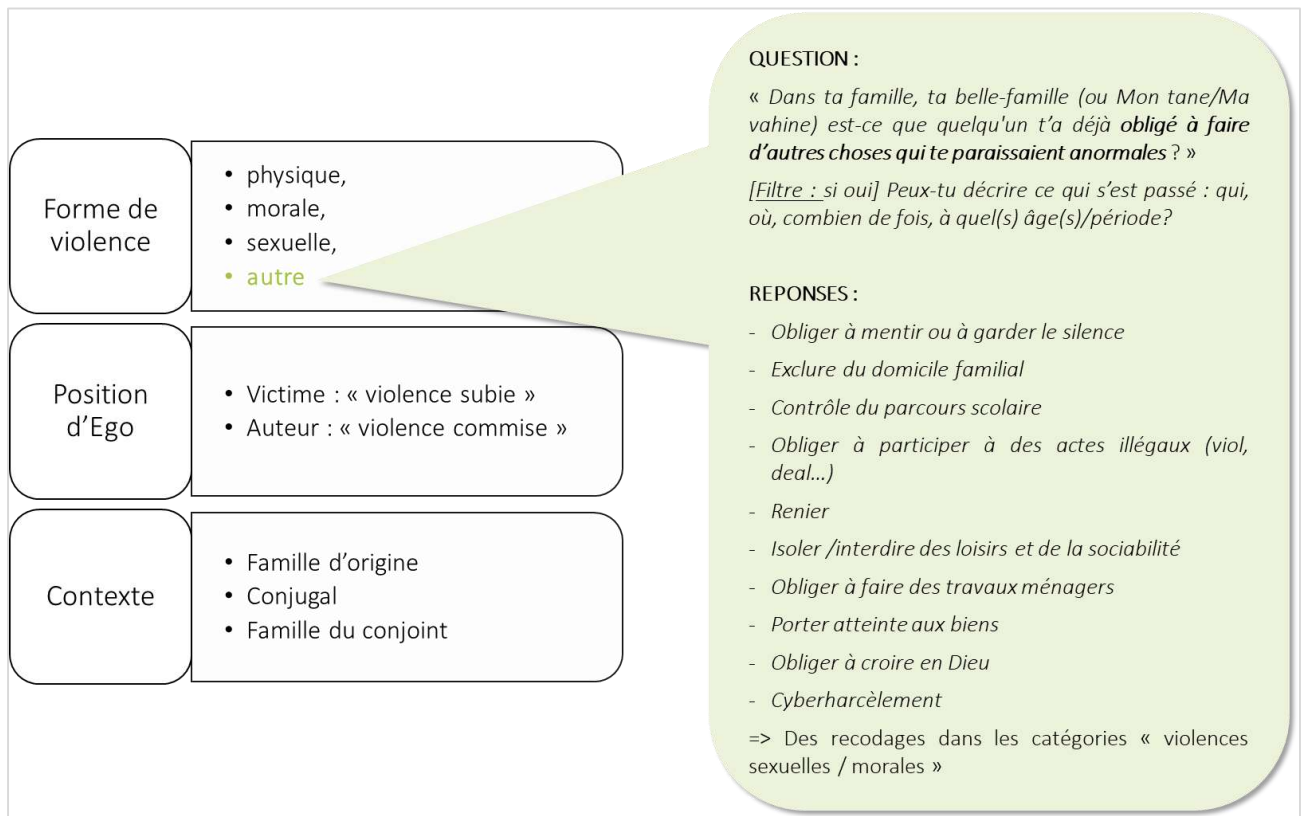
Le questionnaire (Cf. annexe 1) a été rédigé en français. Il était composé de deux types de variables : des variables portant sur le profil sociodémographique de l'individu et sur sa trajectoire familiale, et des variables portant sur les violences subies ou commises. Le questionnaire a été conçu à partir des acquis de la recherche qualitative et des constats développés sur le territoire, au terme de la première phase de la recherche. On a été en mesure ainsi d'adapter l'outil aux réalités sociales de la Polynésie française, en introduisant par exemple comme variable dans le questionnaire des catégories telles que le *fa'a'amura'a*, ou en complexifiant les indicateurs de position sociale en considérant l'inscription des individus dans un contexte familial élargi, par rapport au modèle de la famille conjugale dominant sur le territoire métropolitain. Concernant les variables portant sur la violence, les situations recensées au cours d'entretiens biographiques nous ont amené à approcher la violence à partir de quatre entrées :

- Les violences physiques
- Les violences « morales » - violence verbale, contrainte, dévalorisation, etc.
- Les violences sexuelles

- Et enfin une catégorie ouverte portant sur le fait d'avoir subi, au sein de la famille, des choses ayant paru « anormales » au répondant·e. Au moment d'écrire ce compte-rendu, cette catégorie résiduelle est en cours de traitement. Elle nous sert à mieux cerner la perception du « normal » et de l' « anormal », au sein de cette population, dans le contexte des rapports familiaux.

Ces quatre items, identifiés par commodité de langage comme quatre formes de violence, sont des catégories théoriques, reconstruites à partir d'indicateurs objectivables à partir des données de l'enquête. Par exemple, les violences morales ont été collectées à partir de la question suivante : quelqu'un t'a-t-il déjà volontairement blessé avec sa parole, ses mots (ex : menace, insultes, humiliations...). Dans le questionnaire, la confrontation aux violences était appréhendée à travers une série de questions fermées et ouvertes sur les violences subies ou commises (type de violence, moment, rôle), suivies d'une question ouverte pour préciser la situation et permettre un (re)classement a posteriori des réponses. Nous avons opté pour une formulation qui ne criminalise ni ne hiérarchise les comportements exposés (Cavalin 2013) et avons fait précéder les questions sur les actes subis par rapport aux actes commis. Considérant que la quantification des violences n'a de sens si elle est sensible à la qualification des faits (Penin, Terfous, et Neys 2011), nous avons en effet choisi d'appréhender les différentes catégories de violence à travers des questions ouvertes, qui permettaient au répondant·e de décrire les situations incriminées. Ces descriptions de situations ont ensuite fait l'objet d'un recodage pour aboutir aux catégories proposées dans le rapport. Aussi, ces catégories ne correspondent ni aux catégories juridiques, ni aux catégories « profanes » - celles des répondant·e·s : elles obéissent à une classification systématique, de nature scientifique. Cependant, le questionnaire nous permet aussi de saisir la manière dont les individus appréhendent eux-mêmes la notion de violence. C'est intéressant dans la mesure où on peut ainsi mesurer l'écart entre normes privées et normes institutionnelles, relatives à la question des violences au sein de la famille, sur le territoire.

Figure 2 : La construction des catégories de violence dans le questionnaire



Le questionnaire a été testé auprès de 50 répondant·e·s en deux étapes (taux de complétion, durée, compréhension et formulations), puis il a été diffusé en ligne, accompagné d'appels à participation par voie de presse, à travers les réseaux sociaux et auprès d'étudiants.

L'appel à répondre au questionnaire visait aussi bien les personnes ayant vécu des violences familiales – comme autrice ou victime – que celles n'en ayant pas subi. La comparaison entre les profils sociologiques de ces deux sous-ensembles, nous permet de mieux identifier ces facteurs de risque.

## 2. Traitement des données

Les réponses aux questions ouvertes ont été recodées par les chercheurs afin de créer les variables relatives à l'âge d'ego au moment des violences, à la nature et à la fréquence des violences et au profil du ou des agresseur(s).

Après une phase de nettoyage de la base<sup>2</sup>, l'ensemble des données ont été analysées à l'aide du logiciel Modalisa. Les résultats présentés sont issus d'une analyse mono variée et d'une analyse bi-variée permettant d'étudier la relation entre deux variables (Khi 2 au seuil de significativité de 0,05 communément utilisé dans les enquêtes en sciences sociales).

<sup>2</sup> Cette étape vise à supprimer les questionnaires qui ne peuvent pas être analysés (par ce qu'insuffisamment complétés, parce que remplis plusieurs fois par la même personne ou remplis de manière aléatoire).



### 3. L'échantillon et ses limites

1198 personnes ont répondu au questionnaire. Malgré le volume de cet échantillon, deux précautions principales sont nécessaires pour lire les résultats de cette enquête :

Cette enquête est déclarative, elle ne repose pas sur une observation des faits mais permet de recenser des personnes qui se reconnaissent comme victimes ou auteurs de violence.

L'échantillon a été constitué de manière « opportuniste », c'est-à-dire sans quotas et n'a pas été redressé a posteriori. Il n'est donc pas représentatif de la population de la Polynésie française en termes de profil sociodémographique.

L'échantillon diffère dans sa structure de la population générale du territoire. Il est en effet :

- plus jeune (68% de 17-35 ans contre 40% sur le territoire) ;
- beaucoup plus féminin (77% des personnes incluses dans l'échantillon sont des femmes) ;
- plus diplômé (70% sont diplômées de l'éducation supérieure, contre 15% de la population de Polynésie française) ;
- moins en emploi que la population du territoire, du fait d'une forte proportion d'étudiants ;
- plus concentré géographiquement et plus urbain (92% des répondant-e-s vivent à Tahiti et Moorea contre 75% de la population du territoire).

La divergence de l'échantillon par rapport à la population générale et les biais de sélection liés au mode de passation (diffusé en français et sur internet) empêchent de tirer des conclusions sur la fréquence des violences familiales sur le territoire.

D'autre part, des segments de la population ont échappé à l'enquête :

- les personnes âgées, ne sont quasiment pas représentées et, bien entendu, les mineurs ne sont pas inclus bien que le questionnaire permette d'appréhender les violences subies pendant l'enfance ;
- les personnes résidant au sein de foyers polynucléaires sont également sous-représentées (8% de l'échantillon contre plus de 40% en population générale), sans doute en raison de l'importance de la population étudiante dans l'échantillon. Dans la mesure où l'enquête qualitative a permis de mettre en lumière les risques associés à cette configuration résidentielle dans la survenue des violences au sein des familles, il s'agit d'une limite.
- les minorités de genre<sup>3</sup> dont on sait qu'elles pâtit d'un risque élevé de violences notamment sexistes et sexuelles.

Enfin, le questionnaire nous a permis de cerner les violences subies dans le passé, durant l'enfance et/ou à l'âge adulte mais nous ne sommes pas parvenus à cerner les violences *en cours* au moment de la passation du questionnaire : seuls 3% des personnes interrogée déclarent subir encore des violences physiques, et 11% des violences morales. Ce constat est intéressant : il semble ainsi y avoir une sur-sélection au sein de l'échantillon des personnes ayant subi des violences mais qui en sont aujourd'hui sorties. Il apparaît ainsi sans doute plus facile de verbaliser la violence lorsqu'elle est derrière soi. Pour

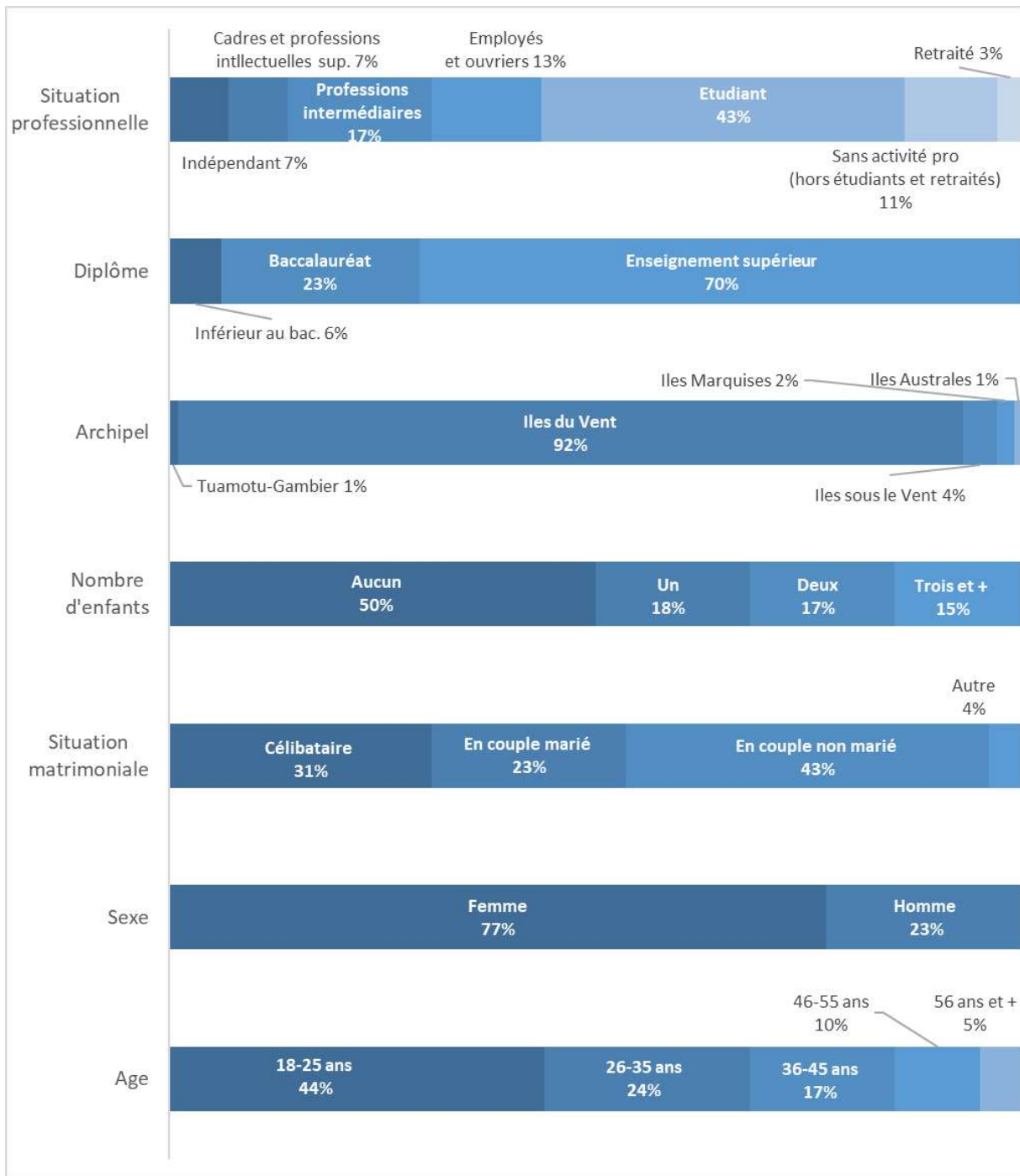
---

<sup>3</sup> Les catégories des *mahu* et des *raerae* sont propres à la Polynésie et désignent des personnes naissant de sexe masculin, adoptant des éléments de l'apparence et des rôles traditionnellement féminins.

une partie de l'échantillon cela s'explique sans doute aussi par l'habitude à parler des violences subies pour les personnes ayant suivi un parcours judiciaire et/ou ayant bénéficié d'un accompagnement social ou psychologique. Enfin, il est peut-être plus difficile de déclarer des violences en cours que passées ce qui a pu conduire des répondant·e·s à occulter la réalité de violences actuelles, tout en dévoilant des violences plus anciennes.

Il convient donc de raisonner sur l'enquête quantitative en fonction de ces limites, afin de bien cerner ses apports : il ne s'agit pas de quantifier les violences, mais de conforter (ou d'infirmier) les facteurs de risque et les configurations de la violence mis en évidence lors de l'enquête qualitative.

Figure 3 : Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon



## Résultats

### 1. Les configurations de la violence : récurrence, protagonistes et répétition.

Dans cette partie, nous montrons que la violence intrafamiliale apparaît comme un phénomène pluriel et cumulatif. En fonction du contexte, de la récurrence des violences et des protagonistes, plusieurs configurations de violence ont pu être repérées. Les cas de cumul de multiples formes de victimation, de victimation par plusieurs agresseurs et de répétition des violences au cours du cycle de vie indiquent que certains individus se socialisent dans des contextes familiaux violents, sans pour autant que cela ne détermine de manière mécanique une tendance à reproduire à l'âge adulte les violences subies durant l'enfance.

#### a) Violences dans et hors du cadre familial

Avant de présenter les taux de prévalence absolus, il est bon d'insister à nouveau sur la fragilité de l'exercice: en effet, le décompte « brut » des auteurs et victimes dans la population d'enquête n'est pas indicatif de la fréquence des violences en population générale (du moins pas de façon démontrable) dans la mesure où l'échantillon n'est pas représentatif et souffre très probablement d'un phénomène de sur-sélection des personnes ayant vécu, sinon directement, du moins de façon rapprochée, la violence au sein de leur cercle familial. Ainsi, l'échantillon surestime peut-être la fréquence des situations de violence au sein des familles du *fenua*.

Précautions prises, il demeure néanmoins nécessaire de présenter ces chiffres en guise d'introduction à l'analyse quantitative.

Dans le cadre familial au sens large (durant l'enfance ou à l'âge adulte, dans le foyer éducatif d'origine ou dans le couple), 40% des répondant-e-s déclarent avoir subi des violences physiques - ce qui, pour les violences subies par les femmes, paraît conforme à la seule enquête disponible réalisée sur le territoire en population générale (Jaspard 2003), 22% déclarent avoir subi des violences sexuelles et 49% des violences morales (Cf. figure 4).

A l'âge adulte, la famille du conjoint représente également un espace à risque de violence : 1% des personnes interrogées y ont subi des violences physiques et 9% des violences morales. 2% des répondant-e-s déclarent avoir commis des violences physiques dans la famille de leur conjoint et 4% des violences morales (Cf. figure 5). Cette configuration apparaît également dans les données qualitatives (Bastide 2020) et on peut envisager qu'elle ait été sous-estimée dans notre échantillon quantitatif au regard de sa jeunesse.

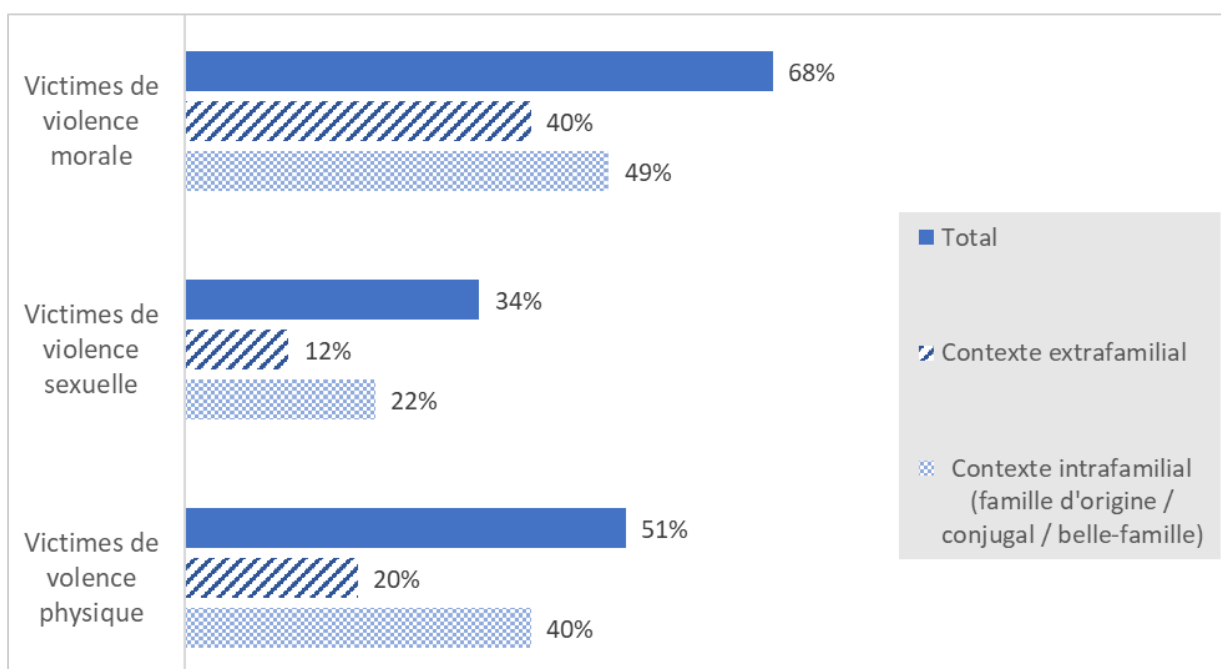
La famille au sens large apparaît donc comme un espace particulièrement à risque. Les violences sexuelles et physiques sont plus souvent perpétrées dans le contexte familial qu'extrafamilial : 40% des répondant-e-s déclarent avoir déjà été victimes de violences physiques au sein de la famille au sens large, contre 20% hors de ce cadre ; 14% déclarent par ailleurs avoir été violents hors de la familles

contre 22% en son sein<sup>4</sup>, confirmant la concentration des faits de violence aux personnes dans le cadre familial, surtout pour les victimes, conformément aux chiffres annuels sur la délinquance publiés par les autorités publiques. En revanche, les violences morales sont autant subies dans le contexte intrafamilial qu'extra-familial (Cf. figure 4).

Au sein de la famille, nous avons recensé davantage de violences dans la famille d'origine d'Ego que dans son couple (Cf. figure 5). Ce résultat est également à interpréter au regard de la jeunesse de l'échantillon, composé à 31% de personnes célibataires et à 43% d'étudiants.

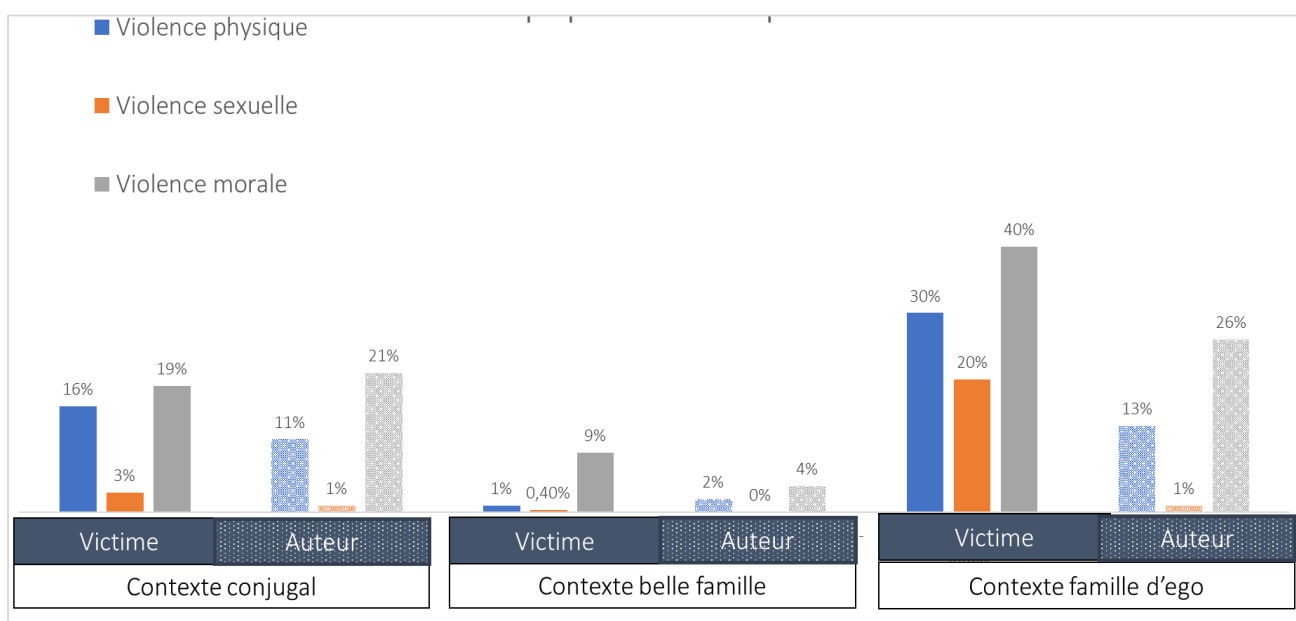
Nous avons également recensé davantage de victimes que d'auteurs de violence. Dans notre échantillon, 13% des répondant·e·s se déclarent comme auteurs de violences physiques dans leur famille d'origine, 1% comme auteurs de violences sexuelles, et 26% comme auteurs de violences morales. Dans le contexte conjugal, 11% des répondant·e·s se déclarent auteurs de violences physiques, 1% de violences sexuelles et 21% de violences morales (Cf. figure 5).

Figure 4: Fréquence de la victimation en fonction du contexte intra ou extrafamilial



<sup>4</sup> Notons cependant, comme l'indique l'étude qualitative, qu'il apparaît plus facile pour les hommes de déclarer les violences commises à l'extérieur du cercle familial qu'à l'intérieur. Ainsi, il est probable que l'écart réel entre les deux ratios soit plus important.

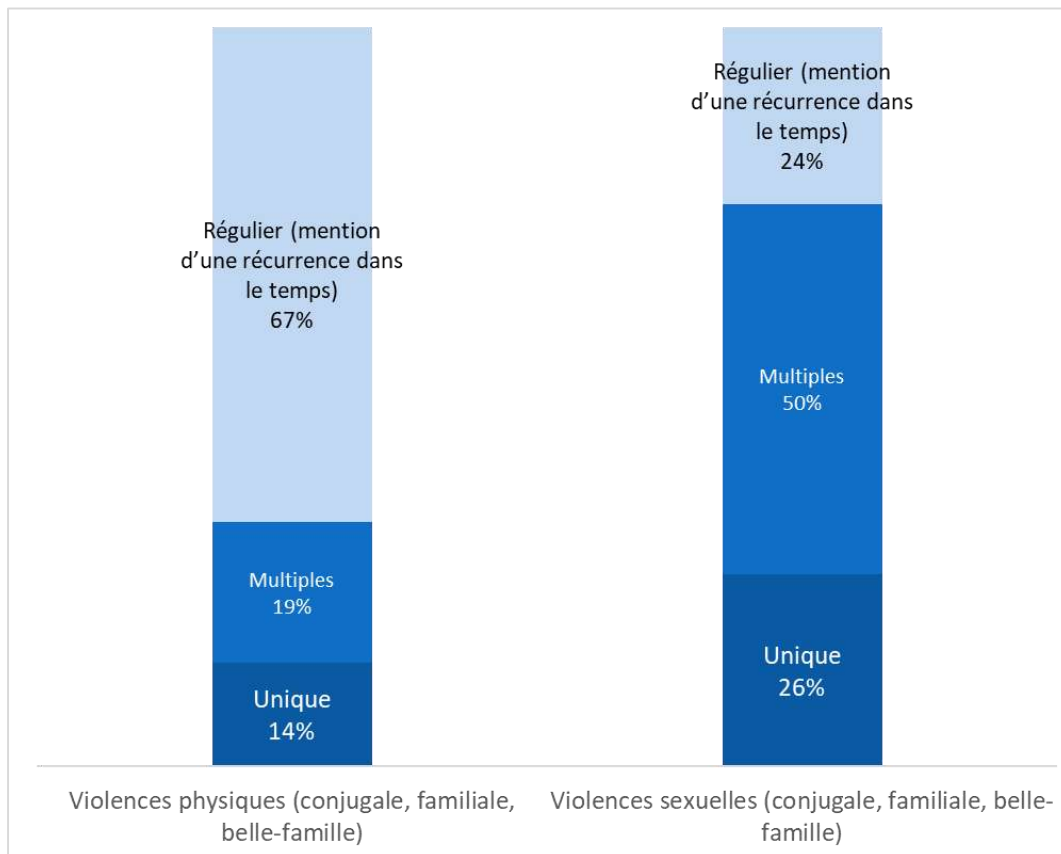
Figure 5: Répartition des violences intrafamiliales subies et commises



### b) Récurrence des violences et multiplicité des agresseurs

Du point de vue des victimes, les violences isolées sont très rares au sein de l'échantillon. Seules 14% des personnes ayant déclaré des violences physiques ne mentionnent qu'une seule situation. Les violences s'installent parfois dans des « routines » interactionnelles, tant pour les violences physiques que sexuelles : 19% des répondant-e-s décrivent plusieurs épisodes violents, et 67% ont subi des violences récurrentes. Ce constat s'applique également aux violences sexuelles : 26% des victimes ont subi une agression, 50% plusieurs et 24% déclarent avoir subi des agressions récurrentes (Cf. Figure 6). On est donc, le plus souvent, dans un contexte de violence installée, voire systématisée, qui indique la stabilisation d'*agencements* ou de *dispositifs* violents (Bastide 2020).

Figure 6: Récurrence des violences subies en fonction du type de violence



Conformément à l'analyse qualitative, l'enquête par questionnaires confirme que les violences sont fréquemment le fait d'auteurs multiples. Ainsi, parmi les victimes de violence physique, 30% ont été violentées par plus de deux auteurs, 15% par deux auteurs, contre 54% par un seul auteur. C'est moins vrai pour les violences sexuelles : 3% des personnes victimes ont été agressés par plus de deux auteurs, 12% par 2 auteurs et 85% par un auteur (Cf. figure 7). Les violences exercées par plusieurs membres de la famille sont plus fréquentes chez les femmes. A contrario, les hommes sont plus souvent victimes de violences émanant d'un seul agresseur (Cf. Figure 8).

Dans le cas des violences physiques, l'agression par des auteurs multiples (deux ou plus) représente donc quasiment la moitié des cas, révélant ainsi des dynamiques familiales de fond. Par surcroît, dans le cadre du questionnaire les violences sont saisies exclusivement du point de vue des répondant-e-e-s. On occulte ainsi le fait que, dans les familles, les victimes (et pas seulement les auteurs) sont souvent elles-mêmes multiples, comme l'a démontré l'analyse qualitative. Les violences multiples (violences affectant plus de deux personnes au sein de la famille) concernent donc en fait sans doute la majorité des familles concernées par la violence.

Figure 7: Nombre d'agresseurs en fonction du type de violence

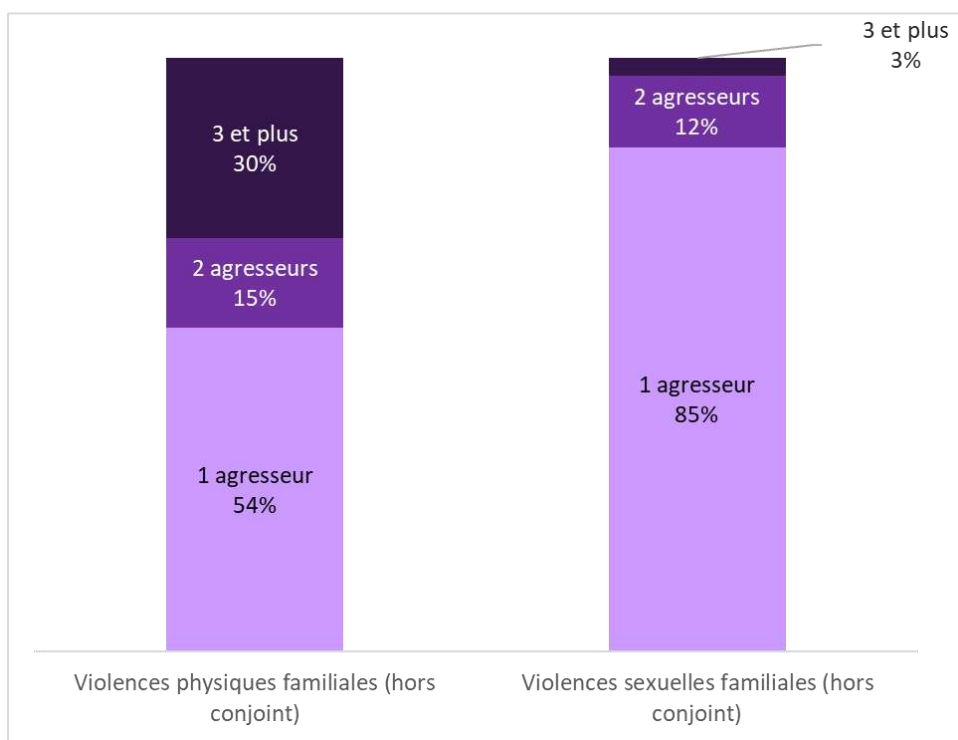
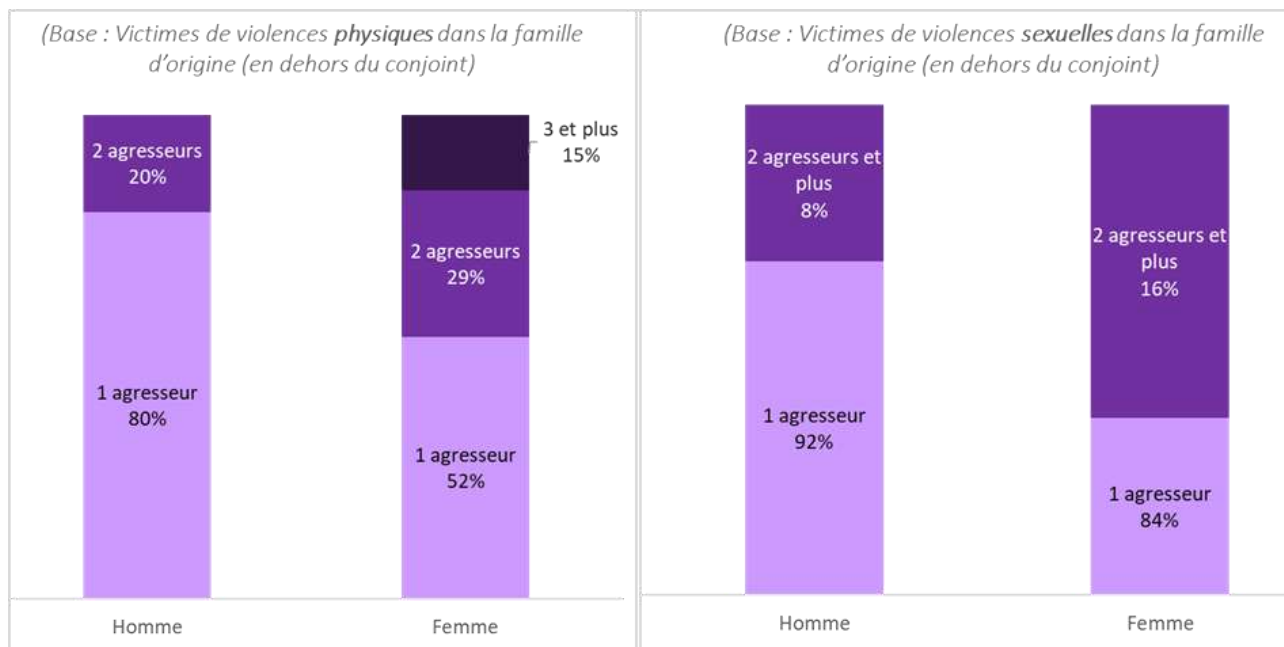


Figure 8: Nombre d'agresseurs en fonction du genre de la victime et du type de violence

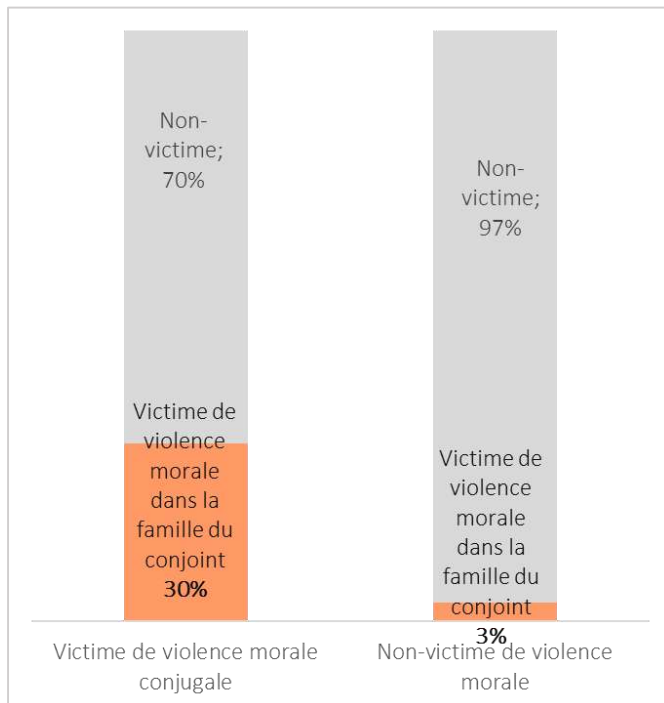


Dans le cas des violences conjugales, on observe également que les auteurs peuvent être multiples. Ainsi, les personnes qui ont subi des violences conjugales ont plus tendance que les autres à avoir subi des violences de la part de leur belle-famille. Les personnes victimes de violences verbales dans leur couple ont plus tendance à subir des violences verbales dans la famille du conjoint (30% contre 3%, Cf.



figure 9). Le cas échéant, les violences verbales sont perpétrées par les grands-parents du conjoint, les parents du conjoint, l'oncle ou la tante du conjoint, le frère ou la sœur du conjoint

Figure 9: Victimation dans la famille du conjoint en fonction de la victimation dans le couple (violences morales)



Les effectifs sont trop faibles concernant les violences physiques et sexuelles subies dans la famille du conjoint pour établir un lien. On note cependant que :

- Parmi les 13 personnes ayant subi des violences physiques dans la famille de leur conjoint, 10 avaient été victimes de violences conjugales. Le cas échéant, les violences physiques sont perpétrées par la mère du conjoint, son père ou son oncle.
- 5 personnes interrogées ont subi des violences sexuelles dans la famille du conjoint, de la part du frère de leur conjoint pour deux d'entre elles. 2 d'entre elles avaient aussi déjà subi des violences physiques conjugales.

### c) Des constellations de violence : cumul entre violences physiques, morales et sexuelles

L'enquête quantitative s'avère particulièrement intéressante pour caractériser des « constellations » de violences, c'est-à-dire pour évaluer à quelle fréquence les différentes formes de violence se combinent entre elles.

Dans le contexte de la famille d'origine, les violences ont tendance à se cumuler : les personnes qui subissent des violences physiques dans leur famille ont plus tendance à subir des violences sexuelles intrafamiliales que les autres (30% contre 15%). Les personnes qui subissent des violences physiques dans leur famille ont plus tendance à subir des violences morales intrafamiliales que les autres (69% contre 28%) (Cf. figure 10).

L'effet d'agrégation est particulièrement fort entre violence physique et violence morale. On l'observe autant pour les femmes que pour les hommes (Cf. figures 11 et 12), les femmes étant soumises à un

risque accru de subir des violences, qu'elles soient confinées à un type spécifique ou qu'elles soient combinées.

Figure 10: Cumul entre violences physiques, morales et sexuelles subies dans la famille d'origine

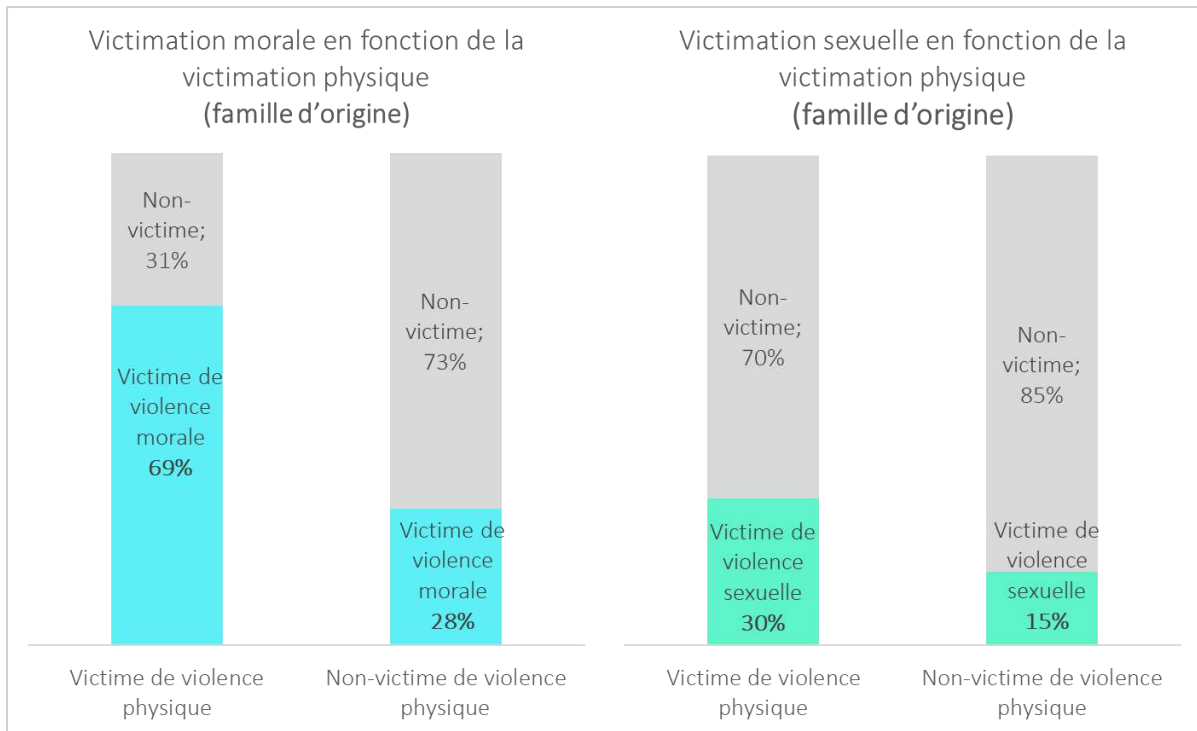


Figure 11: Cumul entre violences physiques et violences morales subies dans la famille d'origine, en fonction du sexe

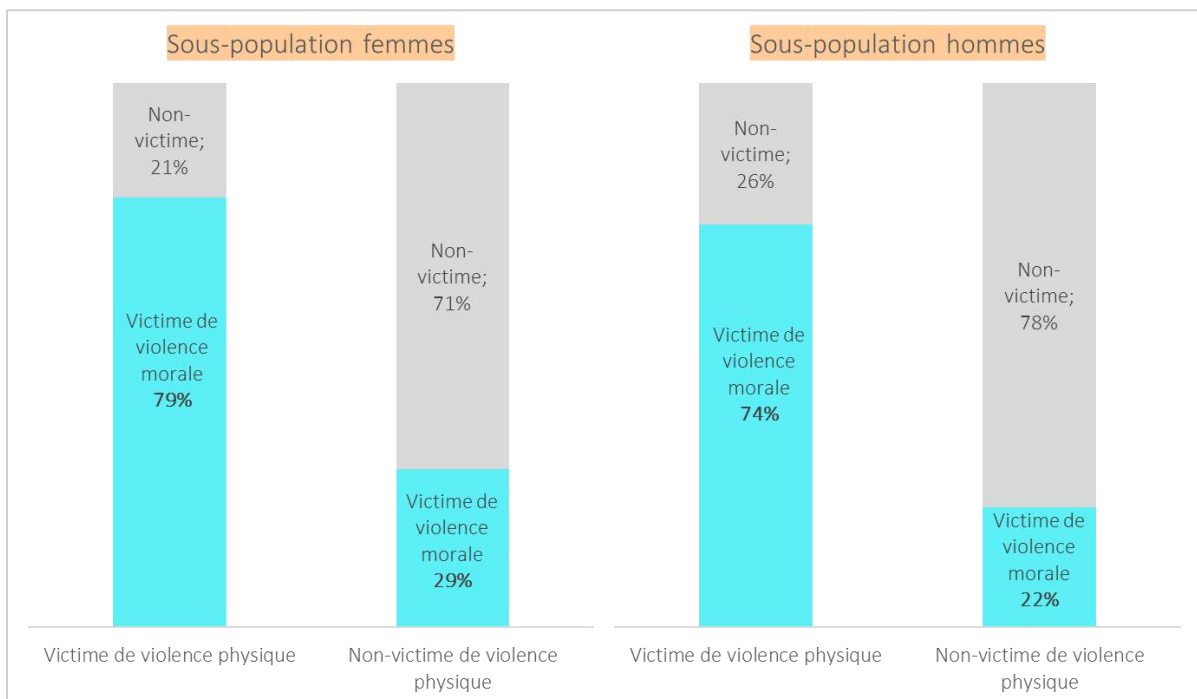
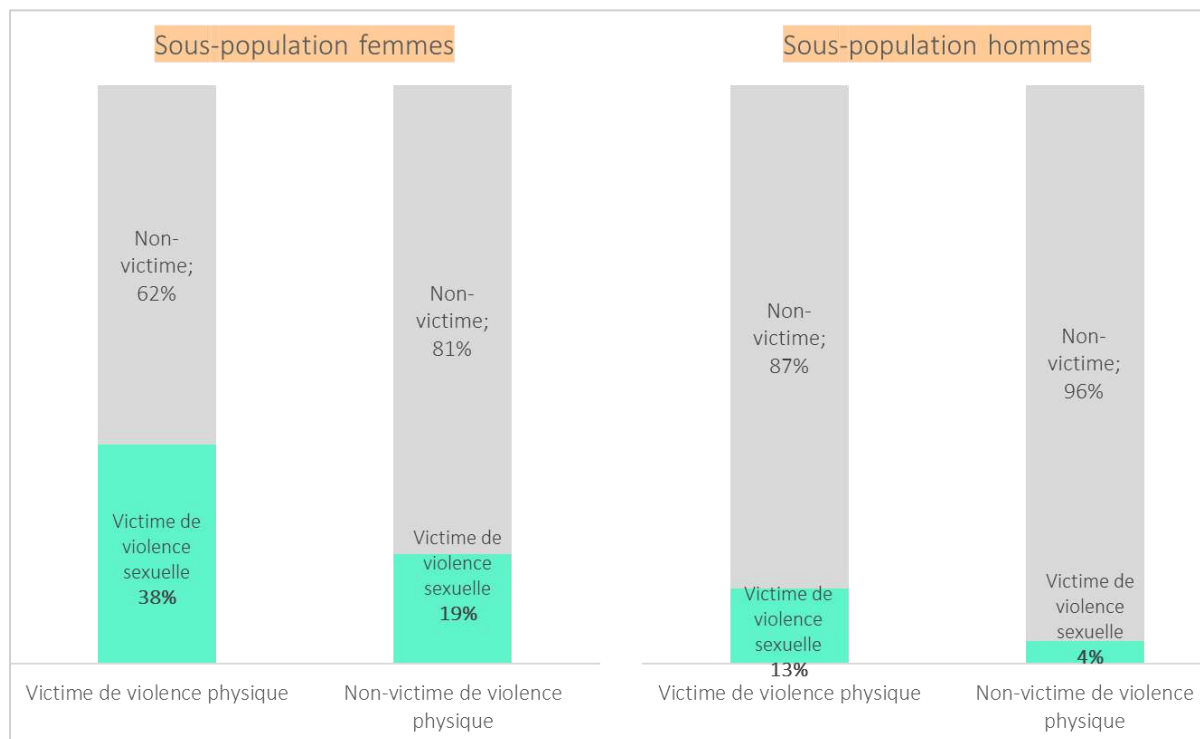


Figure 12: Figure 10: Cumul entre violences physiques et violences sexuelles subies dans la famille d'origine, en fonction du sexe



Si les formes de violence s'articulent souvent – la relation est particulièrement forte entre violences morales et violences physiques -, on voit cependant qu'elles peuvent aussi survenir de manière isolée. 29% des femmes ayant subi des violences sexuelles dans le cadre familial restreint déclarent ne pas avoir subi de violences physiques. Cela correspond sans doute aux processus de manipulation des enfants par les adultes, qui permettent d'imposer des relations sexuelles en brouillant le point de vue normatif des victimes sur la situation d'abus, présentées comme « normales » par l'adulte. Cela confirme l'intérêt, avancé dans le cadre de l'étude qualitative, de distinguer finement les différents types de violence afin de spécifier, dans chaque cas, la « constellation » des violences à l'œuvre.

Dans le cadre conjugal (Cf. figure 13), l'agrégation entre les formes de violence est aussi prégnante. 68% des personnes qui ont subi des violences physiques dans leur couple ont aussi subi des violences morales. 15% des personnes qui ont subi des violences physiques dans leur couple ont aussi subi des violences sexuelles. Inversement, les violences sexuelles sont quasi-systématiquement accompagnées de violences physiques (non-sexuelles).

Les femmes victimes de violence physique conjugale ont beaucoup plus tendance que les autres à subir des violences morales conjugales (Cf. figure 14). Dans le contexte conjugal, l'effet de genre est moindre que dans le contexte de la famille d'ego. Cependant, ce résultat doit être relativisé par les faibles effectifs d'hommes se déclarant victime de violence physique conjugales. De plus, l'effet de genre n'a pas pu être évalué dans le cas des violences sexuelles conjugales au regard du faible effectif d'hommes concernés.

Figure 13: Cumul entre violences physiques, morales et sexuelles subies dans le couple

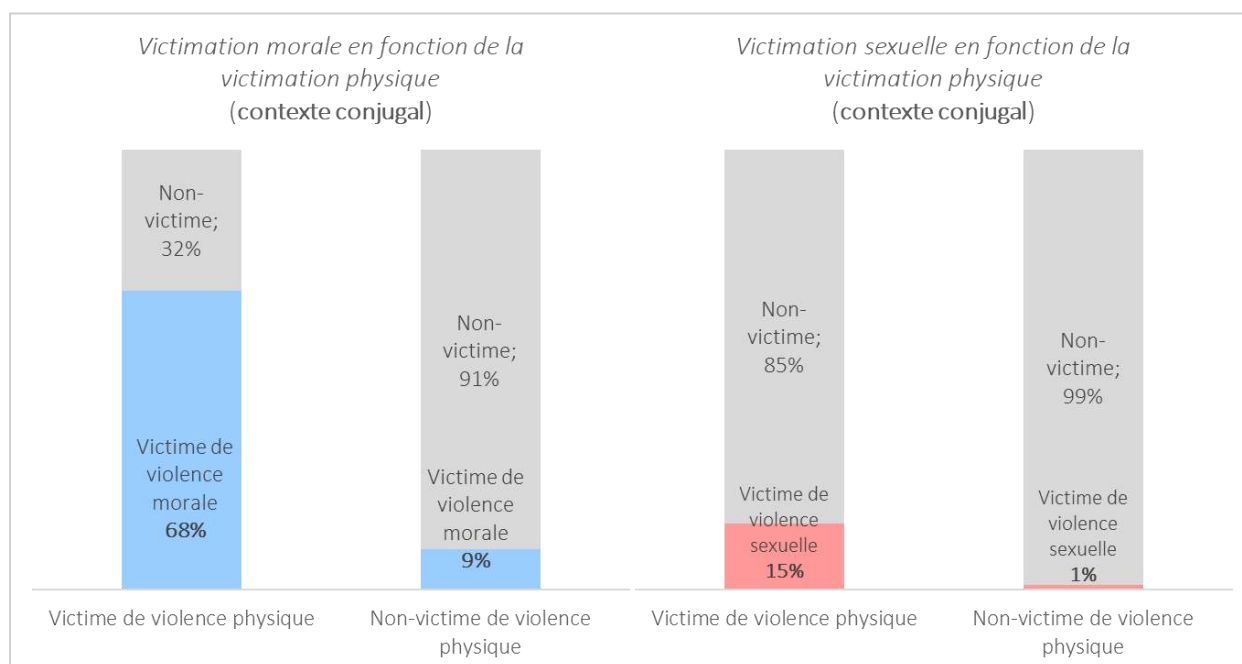
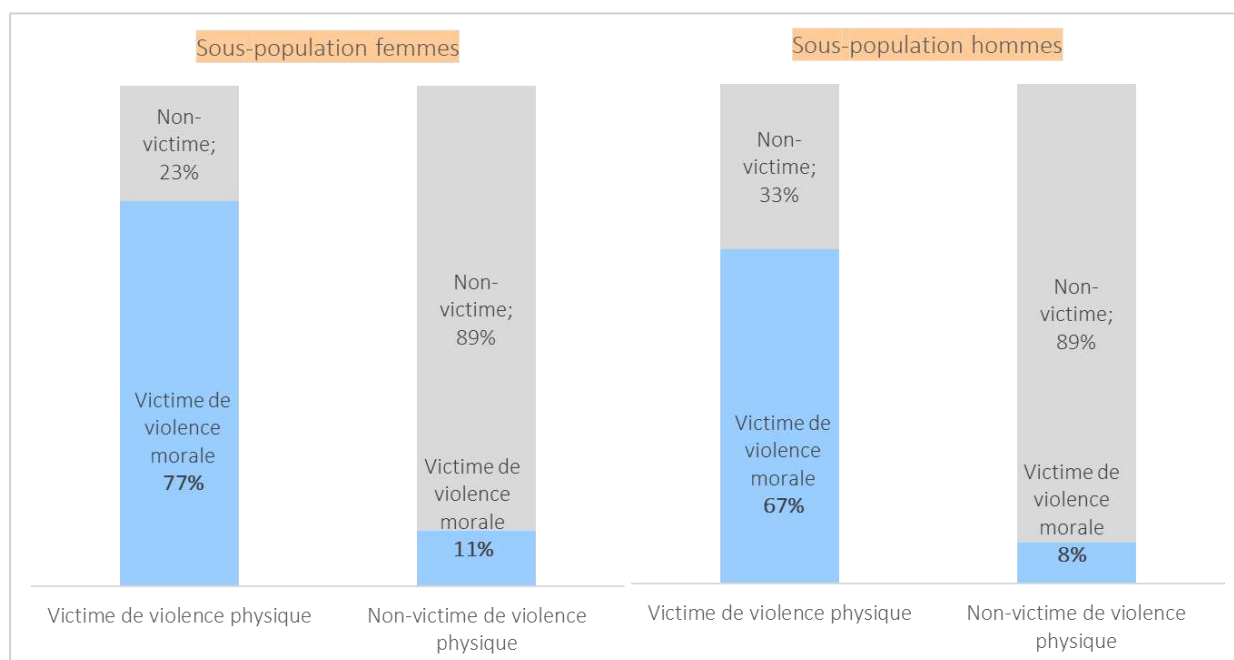


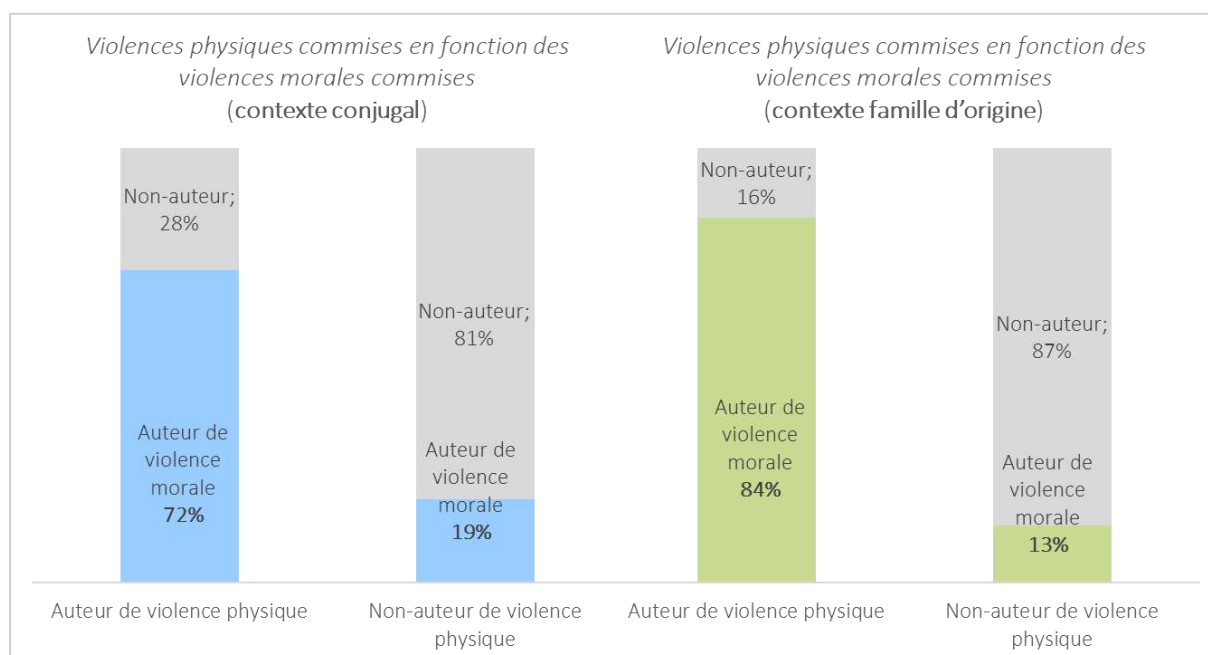
Figure 14: Cumul entre violences physiques et violences morales subies dans le couple, en fonction du sexe



Enfin, on observe que l'effet d'agrégation vaut également pour les auteurs : les auteurs de violence physique dans la famille ont aussi plus souvent tendance à être auteur de violences morales (Cf. figure 15). 72% des personnes qui ont commis des violences physiques dans leur famille ont ainsi également commis des violences morales (contre 19% pour le reste de l'échantillon)<sup>5</sup>. Dans le contexte conjugal, 84% des personnes qui ont commis des violences physiques ont aussi commis des violences verbales.

<sup>5</sup> Les effectifs de personnes se déclarant autrices de violences sexuelles sont trop faibles pour croiser les variables.

Figure 15: Cumul entre violences physiques et morales commises dans le couple et dans la famille d'origine



#### d) Identité des auteurs

Dans le cadre familial, au sens large, les personnes victimes subissent des violences majoritairement commises par des hommes. Du point de vue du lien de filiation, on observe une différence entre les violences physiques et morales d'une part, et les violences sexuelles d'autre part (Cf. figures 16 et 17).

Les violences physiques et morales sont surtout intergénérationnelles :

- 86% des violences physiques sont commises par les parents, oncles ou tantes, 7% par les grands-parents, contre 23% par des membres de la même génération.
- 76% des violences morales sont commises par les parents, oncles ou tantes, 26% par les grands-parents et 7% par des membres de la même génération.

Les violences physiques et morales s'exercent quasi-exclusivement dans le cadre du lien de filiation, dans lequel la conception de la violence comme moyen éducatif semble vivace.

Parmi les personnes ayant été violentées physiquement par leurs parents, l'auteur est majoritairement le père ou la mère (respectivement 46% et 33% des cas) et moins fréquemment les deux parents (21% des cas).

Les violences sexuelles apparaissent spécifiques :

- Contrairement aux violences physiques, très majoritairement intergénérationnelles, elles sont exercées en majorité par les collatéraux (53%). Dans ce contexte, elles sont moins exercées au sein de la fratrie que par les cousins germains (38% contre 15% pour les frères/demi-frères/frères *fa'a'amu*).

- L'axe intergénérationnel demeure important (il concerne 46% des violences subies). Cependant, les violences s'inscrivent là encore dans une configuration relationnelle différente. En effet, dans la sous-population des femmes, la génération des grands-parents exerce 10% des violences, et les grands-pères sont autant agresseurs que les pères (respectivement 10% et 8%). Enfin, la figure de l'oncle, quasi-absente des violences physiques, apparaît très nettement, puisqu'elle concerne 38% des agresseurs sans que l'on sache différencier son inscription lignagère (oncle paternel, maternel, par alliance ?).

Figure 16: Génération de l'auteur des violences par rapport à Ego (hors conjoint, choix multiple)

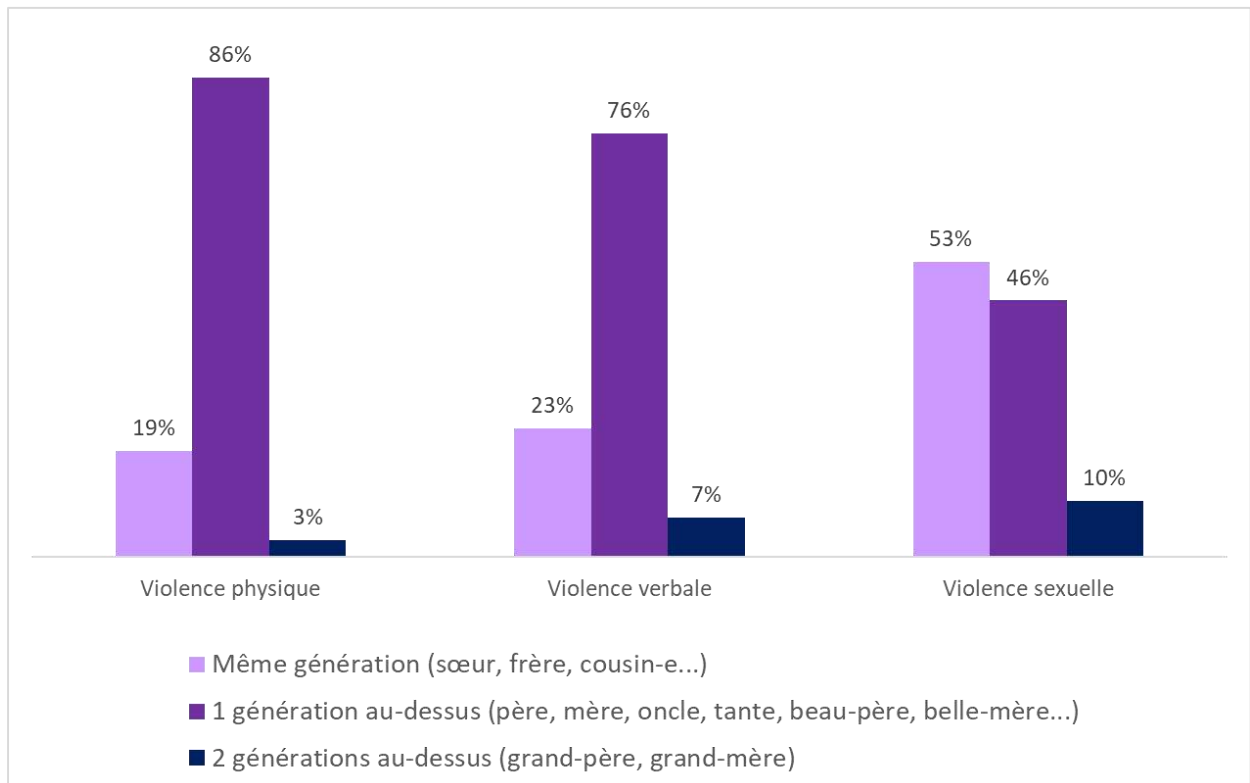
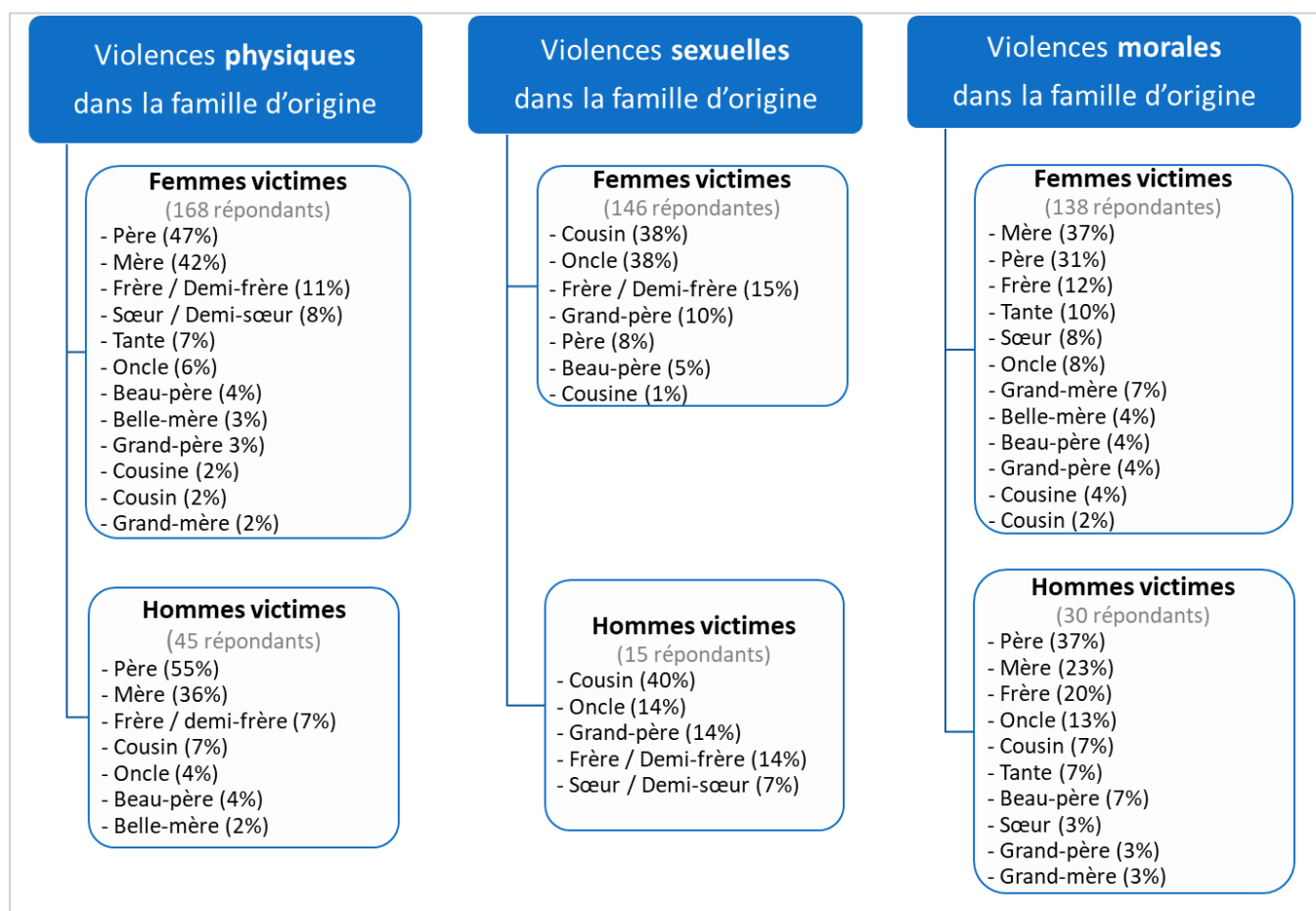


Figure 17: Statut des auteurs de violence dans la famille (choix multiple, hors conjoint).



### e) La contamination entre les contextes de violence : dans la famille d'origine, dans le couple et à l'extérieur de la famille

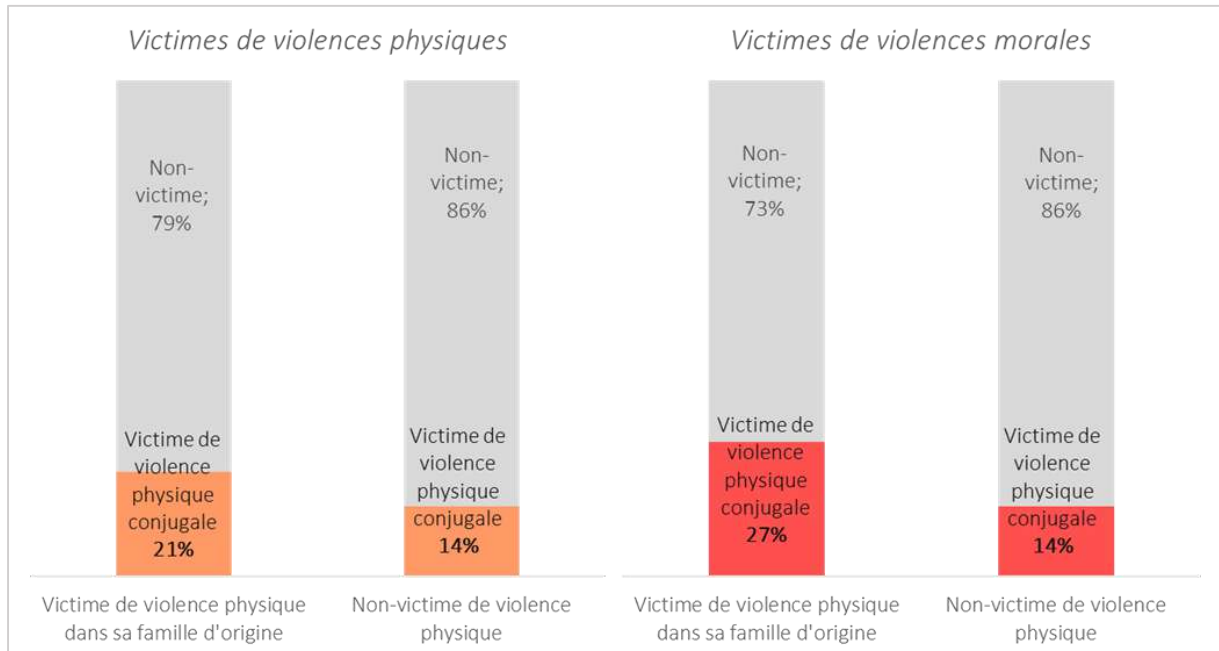
L'approche quantitative permet d'appréhender l'effet de « contamination » entre différents contextes de violence, c'est-à-dire d'évaluer si les personnes victimes de violences dans leur famille d'origine le sont aussi dans leur couple ou à l'extérieur de la famille, et si les personnes qui commettent des violences dans leur famille en commettent aussi dans leur couple ou à l'extérieur de la famille.

Les personnes qui déclarent avoir subi des violences physiques dans leur famille ont légèrement plus tendance à déclarer subir des violences physiques conjugales (21% contre 14% pour celles qui n'ont pas subi de violences dans leur famille) (Cf. figure 18). Dans la sous-population des personnes victimes de violences physiques dans leur famille, celles qui ont été violentées par plusieurs agresseurs ont plus tendance à subir des violences conjugales que celles qui ont eu un agresseur (25% contre 18%). Dans la sous-population des femmes, le lien reste modéré entre le fait d'avoir subi des violences physiques dans sa famille et le fait d'en subir dans son couple (le lien ne peut pas être établi dans la sous-population des hommes en raison du faible effectif d'homme victimes de violences conjugales recensé).

Les personnes qui déclarent avoir subi des violences morales dans leur famille ont légèrement plus tendance à déclarer subir des violences morales conjugales que les autres (27% contre 14% pour celles qui n'ont pas subi de violences dans leur famille) (Cf. figure 18).

Les personnes qui ont subi des violences sexuelles dans leur famille n'ont pas plus tendance à subir des violences sexuelles conjugales (5% contre 3%). L'absence de lien entre la victimation sexuelle dans la famille et la victimation sexuelle dans le couple ne peut être affirmée de manière significative en raison des faibles effectifs.

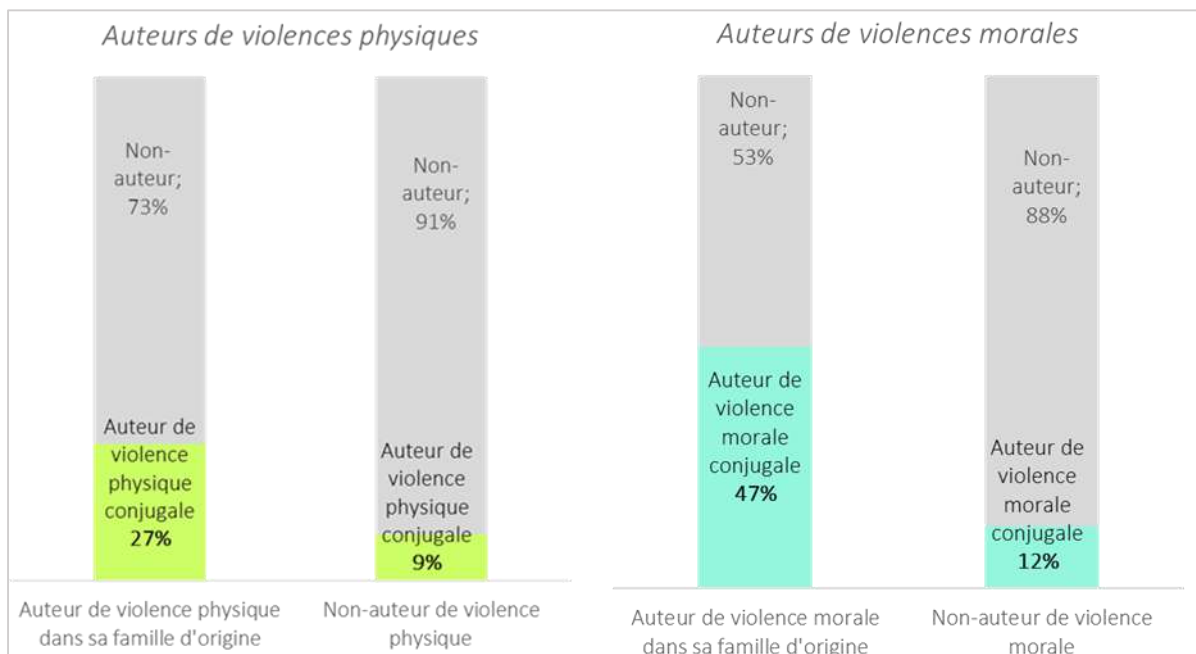
Figure 18: Victimation dans le couple en fonction des violences subies dans la famille



Concernant les auteurs, les personnes qui déclarent avoir commis des violences physiques dans leur famille ont plus tendance à déclarer avoir commis des violences physiques conjugales (27% contre 9% pour celles qui n'ont pas commis de violences dans leur famille, Cf. figure 19). Les personnes qui déclarent avoir commis des violences morales dans leur famille ont sensiblement plus tendance à déclarer avoir commis des violences morales conjugales (47% contre 12% pour celles qui n'ont pas commis de violences dans leur famille)



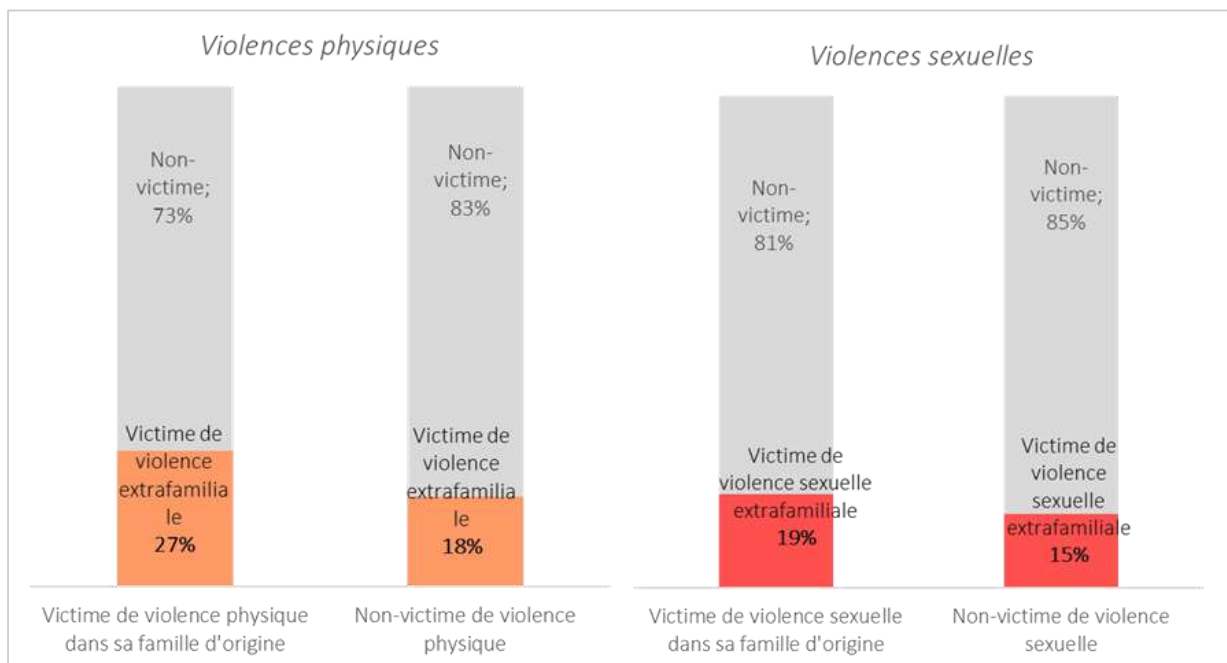
Figure 19: Violences commises dans le couple en fonction des violences commises dans la famille d'origine



Au même titre qu'être victime dans sa famille d'origine accentue modérément le risque d'être victime dans son couple (Cf. figure 18), les données suivantes indiquent qu'être victime dans le cercle familial d'origine n'accroît que modérément le risque d'être victime à l'extérieur de la famille (Cf. figure 20).

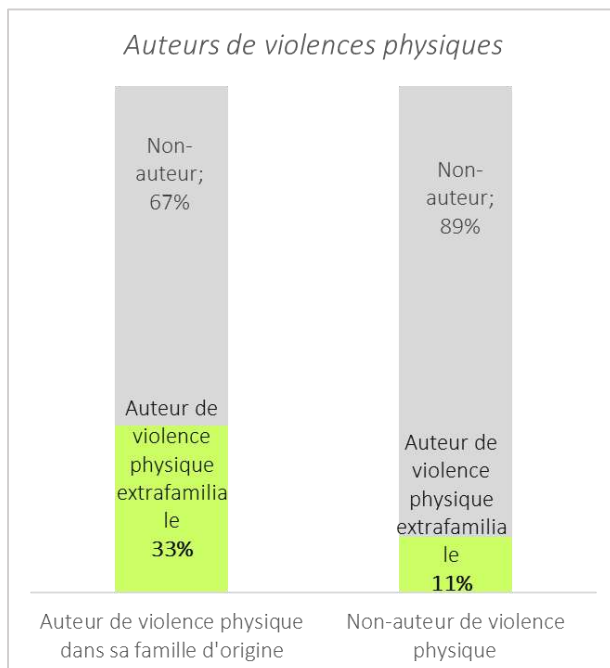
Les personnes qui déclarent avoir subi des violences physiques dans leur famille ont légèrement plus tendance à déclarer aussi avoir subi des violences extrafamiliales (27% contre 18% des personnes qui n'ont pas subi des violences dans leur famille). Les personnes qui déclarent avoir subi des violences morales dans leur famille ont plus tendance à déclarer aussi avoir subi des violences morales extrafamiliales (49% contre 34% des personnes qui n'ont pas subi des violences dans leur famille). Les personnes qui déclarent avoir subi des violences sexuelles dans leur famille n'ont pas plus tendance à déclarer avoir subi des violences sexuelles extrafamiliales (19% contre 15%, Cf. figure 20).

Figure 20: Victimation en dehors de la famille en fonction des violences subies dans la famille



Concernant les auteurs de violence : ceux qui ont commis des violences dans leur famille ont aussi plus tendance que les autres à avoir commis des violences à l'extérieur de la famille (33% contre 11%, Cf. figure 21).

Figure 21: Violences commises à l'extérieur de la famille en fonction des violences commises dans la famille



Pour synthétiser ces différents résultats, on peut conclure que l'effet de « contamination » entre les différents contextes de violence est :

- faible entre contexte familial et contexte conjugal ;
- modéré entre contexte familial et extrafamilial ;
- fort (mais effectifs insuffisants) entre contexte conjugal et belle-famille ;
- plus prégnant pour les auteurs que pour les victimes ;
- plus prégnant pour les violences verbales que physiques et nul pour les violences sexuelles.

Cet effet de contamination entre différents contextes de violence peuvent suggérer un processus d'identification au « rôle » occupé dans un contexte et d'acquisition de « compétences » et de techniques transposables d'un contexte à l'autre (Bastide 2020). Cependant, ces résultats montrent qu'il n'existe pas d'effet de reproduction mécanique du rôle de victime ou d'auteur. Cela ne revient pas cependant à relativiser les conséquences des violences subies sur le parcours de vie des victimes. L'analyse de la trajectoire des personnes victimes de violences sexuelles dans leur enfance au sein de la famille met par exemple en évidence les conséquences délétères des violences en termes de santé physique et mentale et la construction d'une vulnérabilité conduisant à un risque accru de subir des violences physiques conjugales (Hervouet 2023).

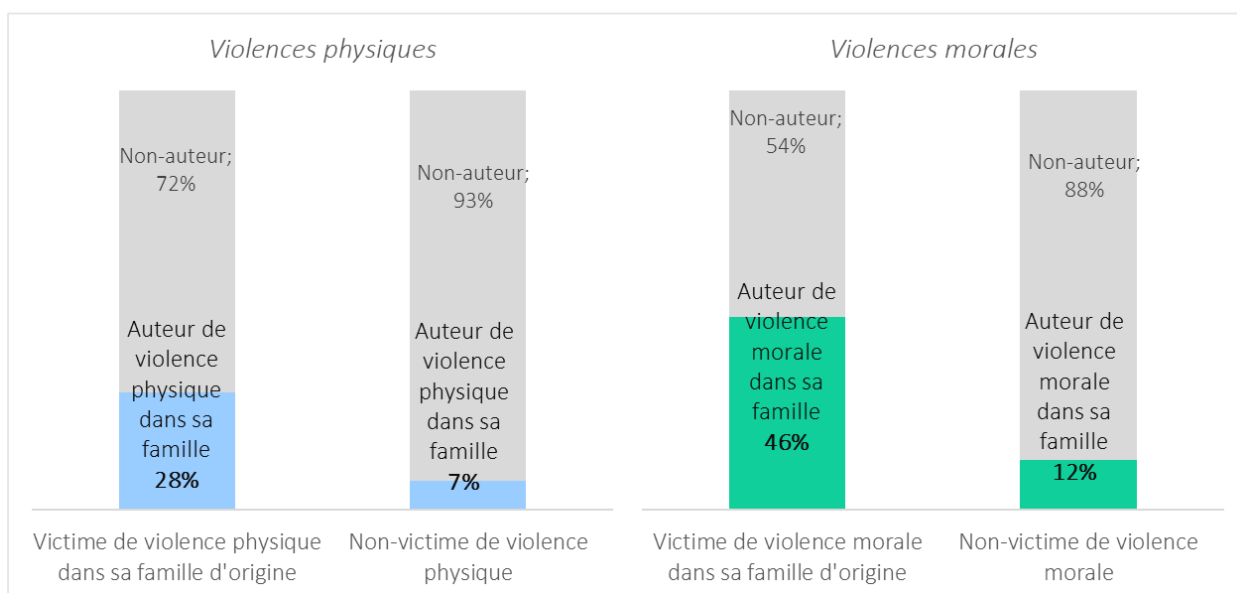
#### f) **Violences subies et violences commises : une incorporation de l'interaction violente ?**

On s'intéresse ici au passage de la position de victime à celle d'auteur de violence : les personnes victimes de violence intrafamiliales ont-elles tendance à être plus souvent autrices de violences, au sein de leur famille d'origine, dans leur couple ou à l'extérieur ? En retour, observe-t-on une surreprésentation de personnes victimes parmi les personnes autrices de violences ? Nous nous intéresserons ici aux violences physiques et morales uniquement, car les effectifs sont trop faibles pour analyser la porosité entre la position de victime et celle d'auteur dans le cas des violences sexuelles.

Dans leur majorité, les personnes victimes de violences conjugales n'en commettent pas. Dans la famille d'origine (foyer éducatif d'origine), on note cependant que les victimes de violence physiques ont plus tendance à être autrices de violence (28% contre 7% pour les non-victimes). Ce constat est encore plus prégnant dans le cas des violences morales, dans le même contexte : 46% des victimes de violences morales dans la famille sont aussi auteur (contre 12% pour les non-auteurs, Cf. figure 22).

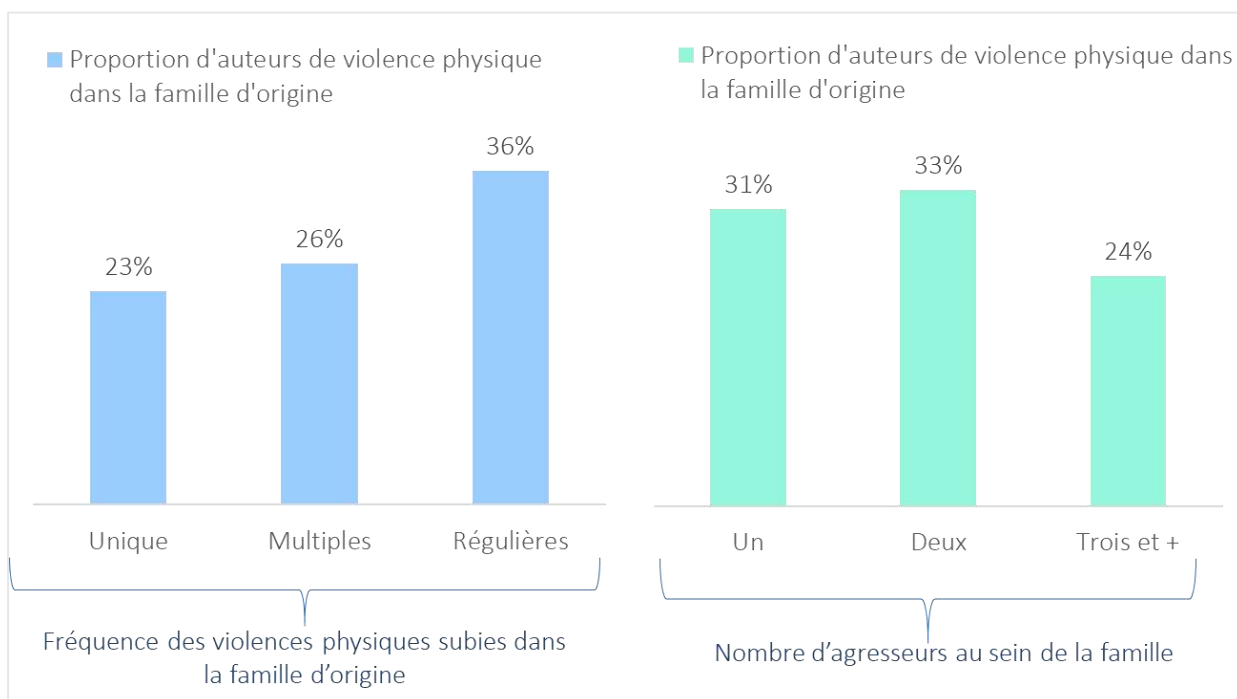
Si l'on inverse le raisonnement, on observe aussi la surreprésentation de personnes victimes de violence parmi les auteurs : 62% des personnes ayant commis des violences physiques dans leur famille d'origine en ont également été victimes : si la majorité des victimes ne deviennent pas autrices, la majorité des auteurs a donc bien été victime de violences.

Figure 22: Violences commises en fonction des violences subies dans le contexte familial d'origine



Dans le foyer d'origine, la récurrence des violences subies augmente ainsi la propension à être auteur de violence physique (Cf. figure 23) ; le nombre d'agresseur n'a pas d'impact significatif en la matière.

Figure 23: Proportion d'auteurs de violences physiques dans leur famille en fonction du contexte de victimation (sous-population des personnes victimes de violences physiques dans leur foyer éducatif d'origine)

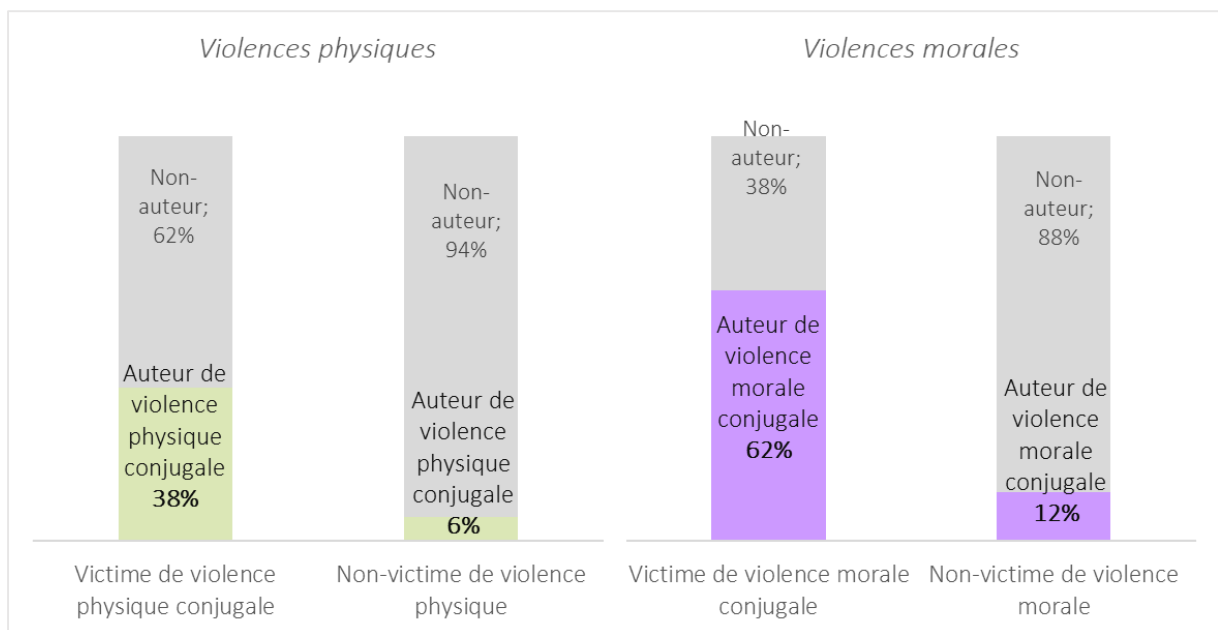


Dans le contexte conjugal, on observe également un lien entre le fait de subir des violences et celui d'en commettre. Si, dans leur majorité, les personnes victimes de violences physiques conjugales n'en commettent pas, elles ont cependant plus tendance à être autrices que les personnes non-victimées (38% contre 6% dans le cas des violences physiques). Le lien entre subir des violences et en commettre

est particulièrement fort dans le cas des violences morales au sein du couple : 62% des personnes qui ont subi des violences morales dans leur couple en ont aussi commises (contre 12% pour les personnes qui n'en ont pas subi, Cf. figure 24).

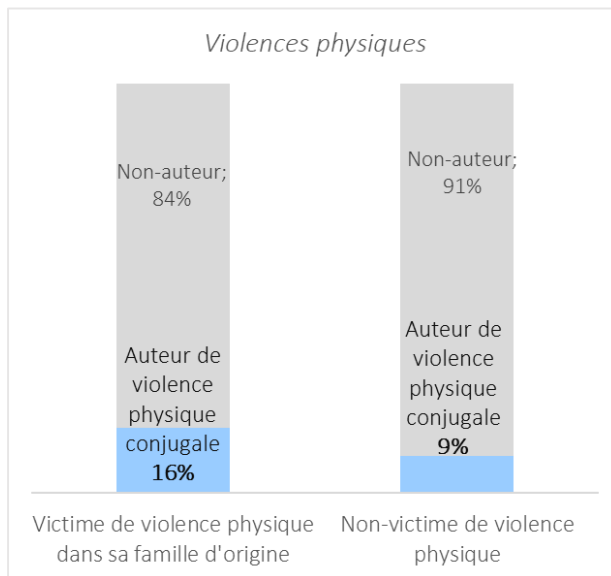
Rappelons ici l'une des spécificités de notre échantillon, composé majoritairement de femmes. L'une des conséquences de cette composition est que les personnes qui ont déclaré avoir commis des violences dans le contexte conjugal, en valeur absolue, sont aussi majoritairement des femmes (117 femmes, 17 hommes). 54% des personnes qui ont commis des violences physiques conjugales ont aussi subi des violences dans ce contexte. Il s'agit là encore d'une grande majorité de femmes.

Figure 24: Violences commises en fonction des violences subies dans le contexte conjugal



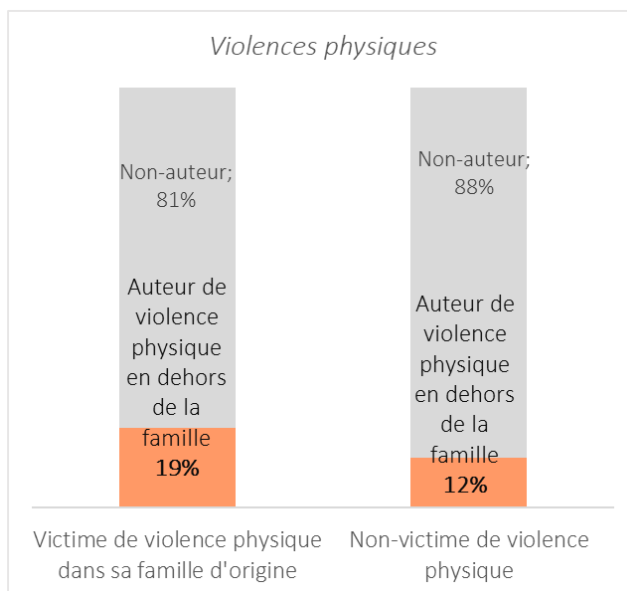
Avoir subi des violences physiques dans sa famille d'origine ne semble pas avoir d'impact majeur sur le risque de commettre des violences conjugales : 16% des personnes qui ont subi des violences physiques dans leur famille en ont ensuite commises dans le contexte conjugal (contre 9% des personnes qui n'en ont pas commises, Cf. figure 25). Ainsi, la porosité entre les deux contextes de violence apparaît-elle réduite.

Figure 25: Violences conjugales commises en fonction des violences subies dans la famille d'origine



La porosité entre le contexte intrafamilial et le contexte extrafamilial semble également faible lorsque l'on s'intéresse au lien entre le fait de subir des violences dans sa famille et celui d'en commettre à l'extérieur de sa famille. 19% des personnes victimes de violences physiques dans leur famille ont aussi commis des violences physiques extrafamiliales (contre 12% de celles exemptes de violences, Cf. figure 26). La socialisation à l'interaction violente dans la famille semble donc avoir un impact limité sur le risque de commettre des violences en dehors de la famille.

Figure 26: Violences extrafamiliales commises en fonction des violences subies dans la famille d'origine



Pour conclure, on observe une contamination des rôles modérée entre la position de victime et celle d'auteur concernant les violences physiques. Majoritairement, les personnes victimes de violences physiques dans leur famille n'en commettent pas elles-mêmes. Dans le cas des violences morales en revanche, il y a une plus forte porosité entre la position de victime et celle d'auteur, laissant supposer une forte prévalence des violences réciproques. Ce résultat invite à relativiser l'idée de l'exclusivité du

rôle de victime ou d'auteur et à s'intéresser à la manière dont les interactions violentes se construisent, au sein de la famille et en particulier du couple, donnant lieu à des répartitions de rôles complexes.

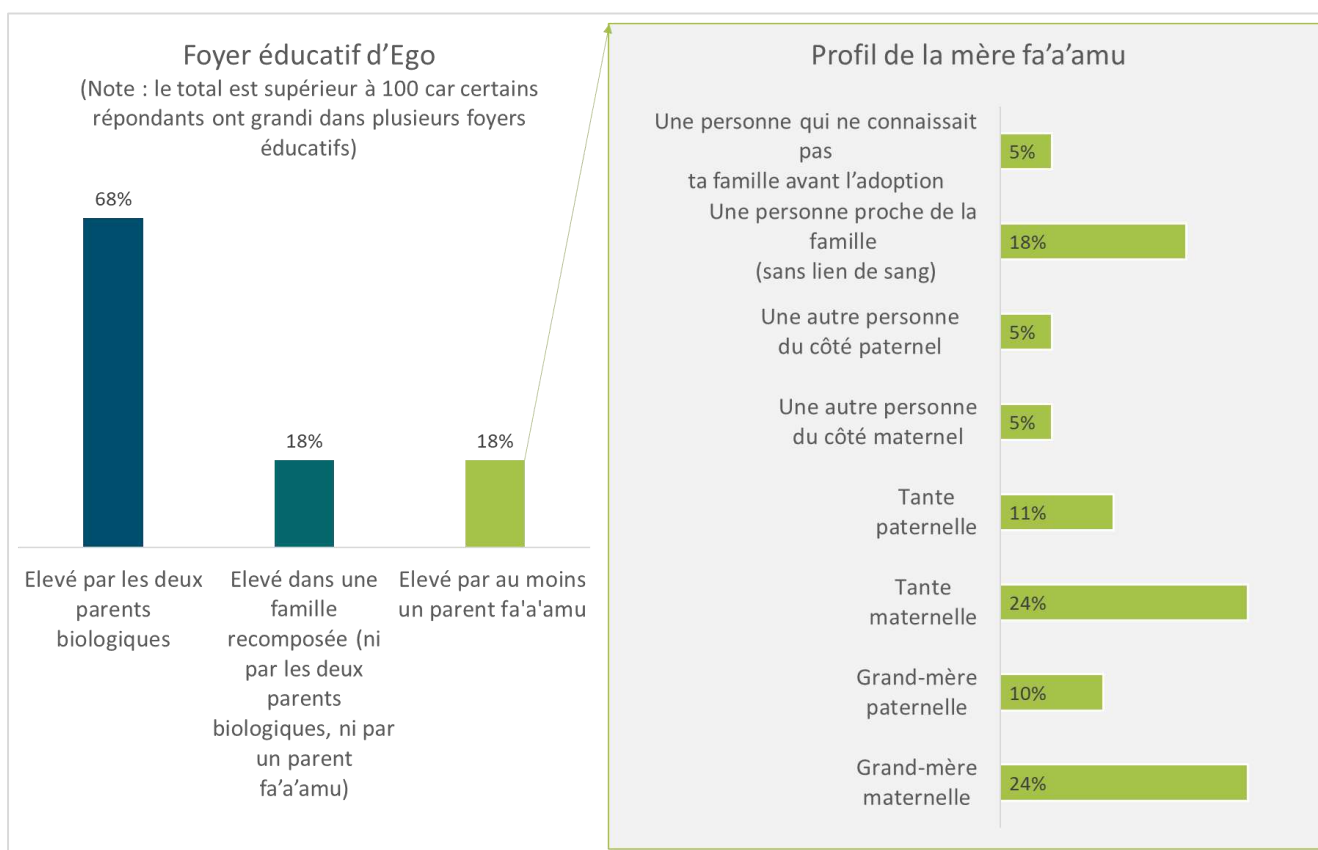
Dans le cas des violences physiques, ce résultat tend à relativiser l'effet de socialisation à la violence qui conduirait les individus à incorporer la violence comme mode d'interaction et à reproduire son vécu de victimation au sein de la famille, dans le couple ou à l'extérieur de la famille. Il semble ainsi que l'effet de contexte prime : c'est au sein d'un système familial violent ou d'un couple violent que l'on peut, dans une certaine mesure, être amené à occuper la position à la fois de victime et d'auteur, sans que ces rôles ne s'actualisent forcément ailleurs. La porosité est globalement faible entre les différents contextes (famille d'origine, couple, extérieur de la famille).

## 2. Distribution sociale des violences et facteurs de risque

### a) Foyer éducatif d'origine et *fa'a'amura'a*

Les deux volets de l'enquête – qualitatif et quantitatif – démontrent l'importance de la sortie de l'enfant du foyer biologique, par transfert partiel ou complet du lien de filiation sous la forme notamment du *fa'a'amura'a* (Bastide 2022), ou du fait de la séparation du couple parental biologique et la remise en ménage avec d'autres conjoints des parents séparés. En croisant les variables portant sur la constitution du foyer parental dans lequel ont été éduqués les répondant·e·s, on peut estimer la part des enfants ayant grandi au sein d'un foyer recomposé, par suite de la remise en ménage d'un ou des deux parents biologiques, après leur séparation (Cf. [figure 27](#)).

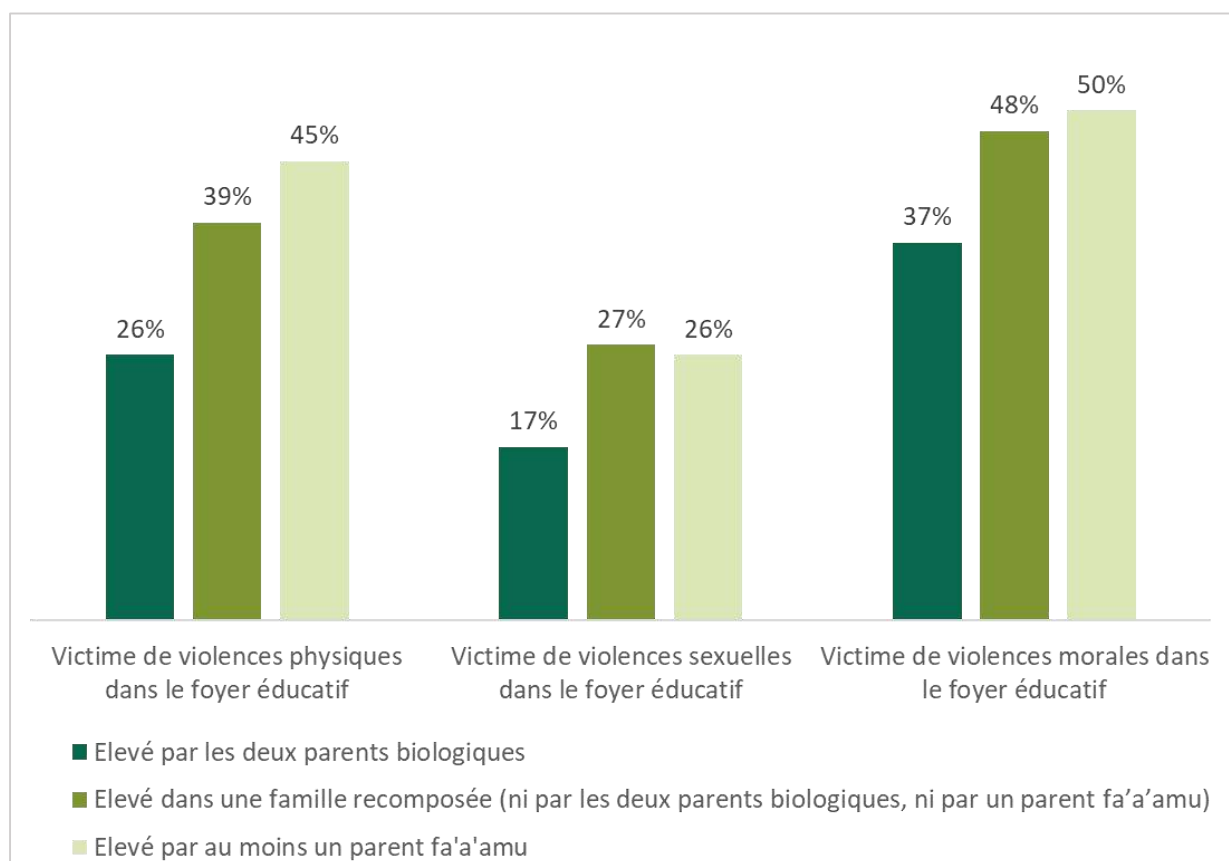
Figure 27: Foyer éducatif d'origine



Le risque de subir des violences, quel qu'en soit le type, s'accroît parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé et encore davantage parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer *fa'a'amu*. Ainsi, la prévalence des violences physiques atteint 45% parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer *fa'a'amu*, contre 39% dans un foyer recomposé et 26% dans un foyer composé des deux parents biologiques. La même tendance s'observe pour les violences sexuelles avec des fréquences respectives de 26%, 27% et 17% ainsi que pour les violences morales – 50%, 48%, 37% (Cf. figure 28). Dans le cas des enfants *fa'a'amu*, le risque s'accroît dans des proportions équivalentes, que le parent *fa'a'amu* soit le père, la mère, ou les deux conjoints parentaux. Les personnes adoptées ou ayant grandi dans un foyer recomposé ne décrivent pas de configurations spécifiques de violences subies, excepté dans le cas des violences sexuelles : il semble que le fait d'avoir été élevé par un père *fa'a'amu* accentue le risque que l'auteur des violences sexuelles subies soient commises par ce dernier (les effectifs sont insuffisants pour affirmer une différence significative).



Figure 28: Violences subies en fonction du foyer éducatif d'origine



Le foyer « biologique » apparaît a contrario protecteur, un résultat conforme aux études internationales (Gelles et Harrop 1991; Sedlak et al. 2010). L'enquête qualitative suggère que c'est surtout parce que l'enfant y jouit d'une position non-ambiguë du point de vue des relations conjugales et au regard des enjeux relatifs à la filiation.

A contrario, le *fa'a'amura'a* et les foyers recomposés, dans la pluralité de leurs formes contemporaines, constituent un facteur de risque relativement aux violences subies dans le cadre familial.

Concernant la prévalence plus élevée des violences subies dans les familles recomposées, des travaux ont préalablement établi le lien entre séparation du couple parental biologique et risque d'exposition aux maltraitances (voir notamment Jaspard et al. 2003 pour une synthèse). Les auteurs montrent que la séparation peut aussi être une conséquence de conflits intrafamiliaux et en particulier de violences physiques ou sexuelles commises sur un enfant. Mais les conflits et les violences peuvent émerger après la séparation, notamment lors de la remise en couple des parents biologiques. Dans les familles recomposées, des conflits émergent fréquemment autour des enfants des différents lits. Comme le montre l'étude qualitative, tout se passe comme si les enfants issus des lits précédents incarnaient, au sein du nouveau foyer, ces relations amoureuses passées, suscitant souvent la jalousie des nouveaux conjoints. D'ailleurs, ce statut inconfortable est fréquemment intériorisé par ces enfants, qui décident parfois d'eux-mêmes de se mettre en retrait de la nouvelle vie familiale, par peur de gêner. La marginalisation des enfants des précédents lits semble s'exacerber lorsque le nouveau couple donne naissance à ses propres enfants. Enfin, la situation du foyer recomposé est rendue d'autant plus

inconfortable pour l'enfant que la problématique des affects parentaux se double d'enjeux matériels, liés à la position des différents enfants vis-à-vis des biens familiaux et des questions d'héritage.

Au sein des foyers *fa'a'amu*, le rapport entre les enfants « naturels » et *fa'a'amu* est structurellement instable, dans la mesure où l'introduction d'un nouvel enfant rebat les cartes en matière d'héritage et d'affects parentaux, au sein de la lignée. Cette redistribution peut d'ailleurs parfois constituer l'objectif primaire ou secondaire du partage ou du transfert de la filiation dans le cadre d'une stratégie de positionnement vis-à-vis des biens familiaux (Bastide 2020). Par ailleurs, il peut être difficile, pour un couple d'opposer un refus à l'accueil d'un enfant issu de leur famille élargie, lorsqu'il est sollicité par des parents. L'enfant est alors adopté à contre-cœur, avec les conséquences que cela peut avoir en termes d'affects parentaux et, partant, de conflictualité et de violence.

Dans le cadre des foyers *fa'a'amu*, le fait que le parent adoptant soit le père ou la mère n'a pas d'incidence significative sur le risque de victimation, suggérant ainsi que le sur-risque est lié au changement de foyer plutôt qu'au rapport au couple accueillant – les parents *fa'a'amu* ou le parent *fa'a'amu* et son conjoint. Le profil des auteurs de violences physiques ne varie pas en fonction de la configuration du foyer parental : l'essentiel des violences est commis par un des parents (en premier lieu le père, puis la mère), mais d'autres auteurs apparaissent plus fréquemment (33% des violences sont commises par des membres de la famille hors couple parental, contre 26% pour les répondant·e-s non-*fa'a'amu*).

On pourrait objecter que le *fa'a'amura'a* est plus fréquent dans des milieux sociaux plus défavorisés (voir aussi : Sierra-Paycha, Lelièvre, et Trabut 2018), dans lesquels les violences familiales sont aussi davantage présentes, expliquant ainsi en partie la fréquence des violences subies par ces enfants. La difficulté à cerner le milieu social des individus rend difficile un raisonnement toutes choses égales par ailleurs. Avec les précautions requises par ces difficultés méthodologiques, on peut cependant avancer que, quel que soit le milieu social d'origine, les répondant·e-s *fa'a'amu* subissent plus fréquemment des violences.

Les données indiquent aussi une légère surreprésentation des enfants *fa'a'amu* parmi les auteurs de violence (23% des personnes qui ont commis des violences physiques dans leur famille ont été élevés dans un foyer *fa'a'amu*, contre 15% d'enfants *fa'a'amu* parmi les personnes qui n'ont pas commis de violence). Cependant, dans la mesure où les victimes sont davantage susceptibles d'être autrices de violence et que les enfants *fa'a'amu* sont particulièrement violentés, l'explication tient ici peut-être davantage à ce facteur qu'aux spécificités relationnelles du foyer *fa'a'amu*.

Pour conclure sur ce point, il est important de dire, cependant, que le *fa'a'amura'a* fonctionne le plus souvent très bien, produit des foyers parentaux et des liens de filiation pacifiés et que ce surcroît de violence est sans doute aussi lié, au moins en partie, à deux éléments notables :

- l'élargissement progressif de la définition du *fa'a'amura'a*, qui incorpore aujourd'hui des situations très éloignées de la pratique ancienne, qui, selon les auteurs, visait d'abord à renforcer les relations entre lignées, au sein du *feti'i* (Ottino 1972; Robineau 1981). On trouve ainsi des formes contemporaines de *fa'a'amura'a*, liées notamment aux situations de grande tension économique vécues par certaines familles, qui sont probablement beaucoup plus « violentogènes » (Bastide 2022). Il conviendrait ainsi d'affiner l'analyse pour construire une

typologie des formes actuelles du *fa'a'amura'a* afin de différencier les risques associés à chacun de ces sous-types.

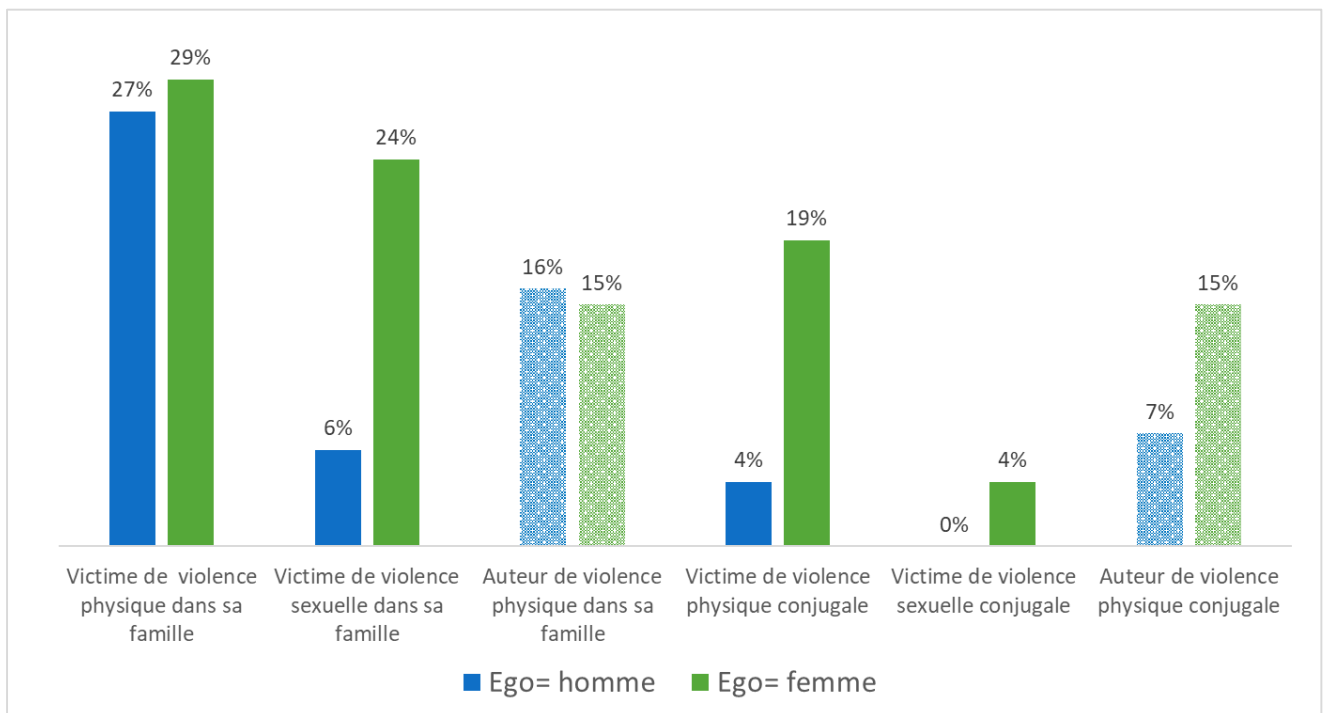
- la complexification de la question de l'héritage au regard en particulier des tensions générées au sein des familles par l'introduction du droit foncier français, combinée à la persistance des formes coutumières de gestion des terres familiales.

## b) Relations de genre

Au sein de la famille au sens large<sup>6</sup>, les femmes subissent plus fréquemment des violences que les hommes, qu'il s'agisse de violences physiques (41% contre 30%), particulièrement de violences sexuelles (27% contre 6%) et, dans une moindre, de violences morales (55% contre 40%). Nonobstant les biais liés à la disparité probable des taux de déclaration entre les femmes et les hommes, surtout pour les faits de violences sexuelles, il semble donc bien y avoir un effet de genre sur la distribution des violences intrafamiliales, ce qui ne constitue pas une surprise.

Pour mieux analyser ces résultats, il apparaît nécessaire de distinguer le contexte conjugal de celui du foyer éducatif d'origine<sup>7</sup>.

Figure 29: Violences subies et commises en fonction du genre



<sup>6</sup> Pour rappel : incluant le foyer conjugal, excluant la belle-famille.

<sup>7</sup> S'il est utile d'isoler les deux contextes pour des motifs analytiques, cette distinction est quelque peu artificielle : les violences de couple peuvent être associées à des violences sur mineurs et le couple parental constitue le contexte familial des enfants. Il y a donc intérêt à considérer à la fois les spécificités et les corrélations entre ces deux espaces sociaux – conjugal et familial au sens large, comme nous le verrons dans une partie suivante.

Si l'on décompose le contexte familial en isolant le contexte conjugal, il apparaît que l'effet de genre est concentré essentiellement dans ce dernier, dans le cas des violences physiques.

Dans le cadre de leur famille d'origine (hors conjugal), une proportion équivalente d'hommes et de femmes déclare être victime de violences physiques dans le cadre familial hors conjugal (respectivement 27% et 29%). Le cas échéant, les hommes subissent davantage de violences de la part d'autres hommes que les femmes (respectivement 66% contre 53%). A contrario, les femmes subissent davantage de violences de la part d'autres femmes que les hommes (respectivement 47% contre 34%). Dans notre échantillon, un tiers des femmes et des hommes (30% pour chacune des deux catégories) déclare avoir commis des violences physiques dans ce même contexte. Dans le cas des violences sexuelles, l'effet de genre est fortement marqué : les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes avoir subi des violences sexuelles dans leur famille (24% contre 6% pour les hommes).

Dans le cadre des violences conjugales, l'effet de genre est prégnant : les femmes se déclarent plus souvent que les hommes victimes de violences physiques (19% contre 4%), sexuelles (4% contre 0%) et morales (24% contre 10%).

Les femmes se déclarent aussi plus fréquemment autrices de violences au sein du couple, que ce soit au regard des violences physiques (15% contre 7% pour les hommes) ou morales (26% contre 18%). Il est peu crédible que les femmes soient plus violentes que les hommes, comme peuvent le suggérer ces chiffres. Ce résultat doit donc être contextualisé :

- La catégorie « violence physique » rassemble des actes de nature et d'ampleur différentes, qui n'ont pas été précisées par les auteurs. Les violences commises ont ainsi pu être perpétrées dans un contexte défensif en réponse à une agression.
- Cela indique sans doute une sous-déclaration des violences commises et subies par les hommes, comme le confirment les résultats de la dernière partie de ce rapport sur le dévoilement des violences subies à un proche ou à un professionnel : les hommes révèlent moins souvent que les femmes les violences dont ils ont été victimes, le cas échéant ;
- Enfin, cette disparité relève sans doute en partie d'un effet d'auto-sélection : le profil des répondants masculins, beaucoup moins nombreux à avoir répondu à l'enquête, est peut-être moins diversifié que celui des femmes.

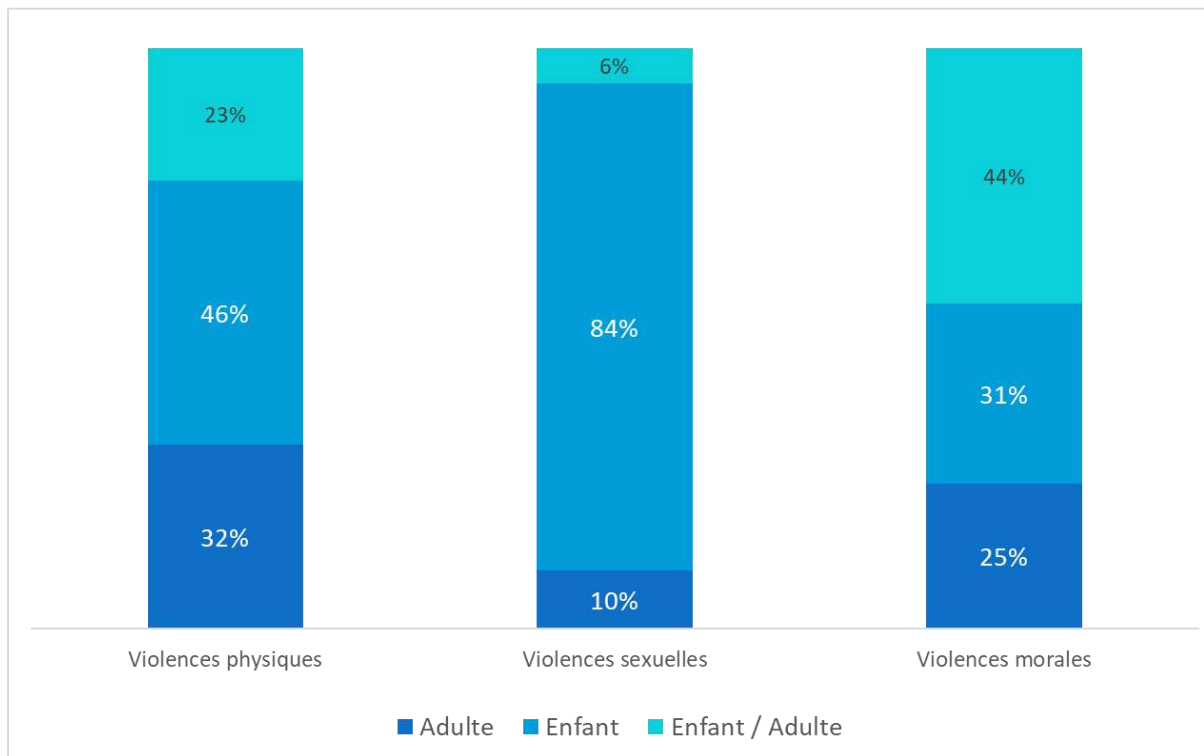
Il est plausible que ce résultat dénombre aussi certaines violences réciproques dans les couples. Ce n'est pas une spécificité du territoire, comme le montrent différentes études réalisées dans de nombreux pays (Gelles 2017). Ces études s'accordent pour dire que l'effet de genre varie avec le type de conjugalité, juvénile ou adulte, et joue significativement, pour les couples adultes, sur l'intensité des violences (blessures graves et homicides sont davantage le fait des hommes) - intensité que nous appréhendons mal dans cette étude.

### c) Age et parcours de vie

De façon générale, l'âge apparaît comme un facteur de vulnérabilité prépondérant face au risque de subir des violences. Les violences décrites par les répondant-e-s ont le plus souvent été commises durant l'enfance. Le constat est vérifié pour toutes les tranches d'âge, excluant ainsi un effet induit de la jeunesse de l'échantillon. On observe une vulnérabilité spécifique des enfants face au risque de

violences sexuelles (Hervouet 2023). Les violences morales intrafamiliales ont davantage tendance à perdurer tout au long de la vie.

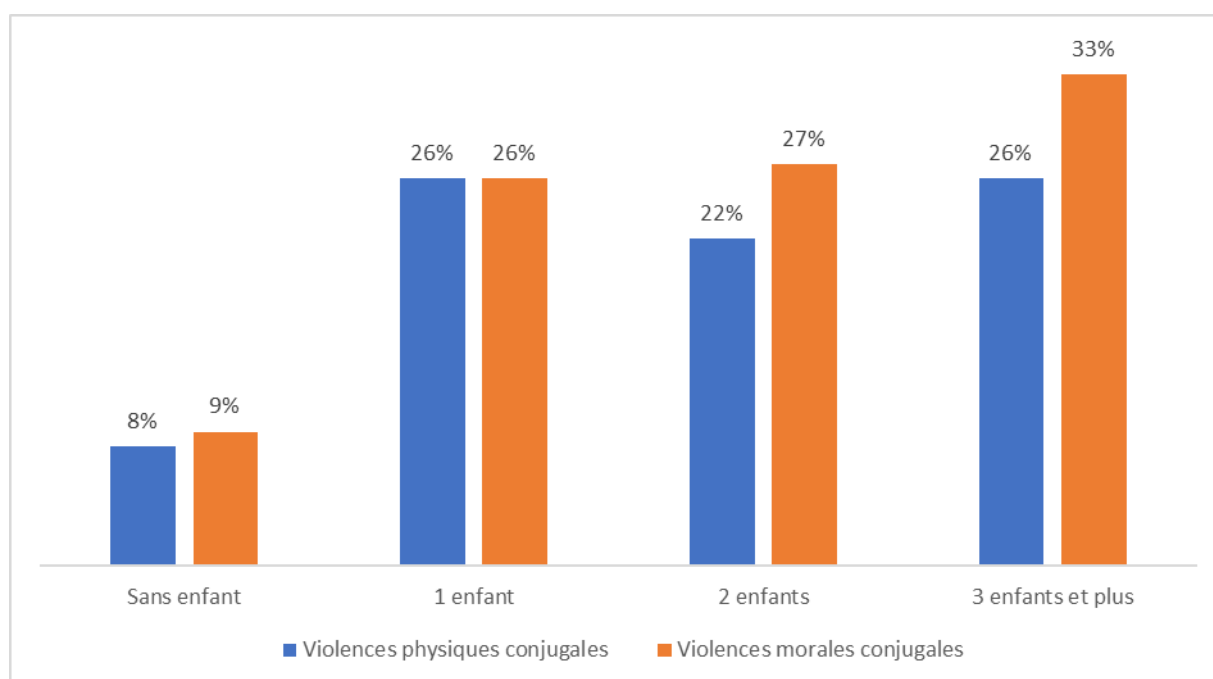
Figure 30: Répartition des violence durant l'enfance et à l'âge adulte



La minorité apparaît par conséquent comme un facteur de risque majeur, qui s'explique sans doute par la très forte dépendance propre à ce moment du cycle de vie, liée en particulier à la minorité juridique. Le facteur actif nous semble ainsi moins relatif à l'âge biologique en soi qu'à la situation sociale de dépendance et aux représentations associées à l'enfance.

L'entrée dans la vie parentale marque souvent une bifurcation significative : la proportion de personnes ayant subi des violences conjugales s'accroît au premier enfant.

Figure 31: Violences conjugales subies en fonction du nombre d'enfant



#### d) Position et origine sociale

Les données collectées ne nous permettent pas d'analyser de manière satisfaisante le lien entre l'origine sociale des répondant-e-s et le risque de victimation : malheureusement, les données sur l'origine sociale, saisie à partir de la PCS des parents, sont trop complexes à interpréter dans le contexte polynésien. Si, en France, la PCS du répondant-e, croisée avec celle de ses parents, permet une bonne approximation de sa position et de sa trajectoire sociale (comme appartenant à une fraction donnée des classes populaires, des classes moyennes, ou des classes supérieures), ça n'est pas le cas sur le *Fenua*. Pour l'instant nous savons mal raisonner sur l'effet de la PCS au regard de la position sociale, en Polynésie française. En effet, dans de nombreuses familles des revenus salariaux rares sont redistribués au sein d'un foyer élargi, ce qui impacte la relation causale entre le type d'emploi occupé et les conditions réelles d'existence – un salaire conséquent s'avère vite insuffisant en fonction du nombre de dépendants. On ne sait pas non-plus quelle PCS retenir entre les membres du couple pour caractériser la position sociale du foyer, ni l'effet de la PCS des parents des conjoints sur la situation du couple. Ces corrélations se compliquent encore dans le cadre des foyers polynucléaires, dont on rappelle qu'ils concernent plus de 40% de la population. Enfin, dans le cadre du *fa'a'amura'a* on appréhende mal la manière dont les caractéristiques des foyers parentaux biologiques et adoptant impactent sur la position sociale des enfants adoptés. Cet effet dépend en partie des prestations économiques et de service qui continuent de lier – ou non – les deux couples parentaux.

Nous formulons donc ici des constats à partir d'un faisceau d'indices, qui mériteraient d'être approfondis grâce à un indicateur plus pertinents pour caractériser la position et l'origine sociale des individus.

Concernant le milieu social d'origine, dans le cas des violences sexuelles nos résultats semblent rejoindre les constats de la littérature et montrent que plus que la profession, c'est l'activité des parents, notamment celle du père, qui semble avoir eu la plus forte incidence sur les situations difficiles vécues

pendant l'enfance (Jaspard et al. 2003). Ainsi, les personnes dont le père n'avait pas d'activité professionnelle ou était agriculteur ont plus tendance à avoir subi des violences sexuelles dans leur famille que les autres (respectivement 30% et 34% contre 20% en moyenne), ainsi que des violences morales (respectivement 51% et 57% contre 41% en moyenne). Le risque de subir des violences (physiques, sexuelles ou verbales) ne varie pas en fonction de(s) archipel(s) dont sont originaires les parents.

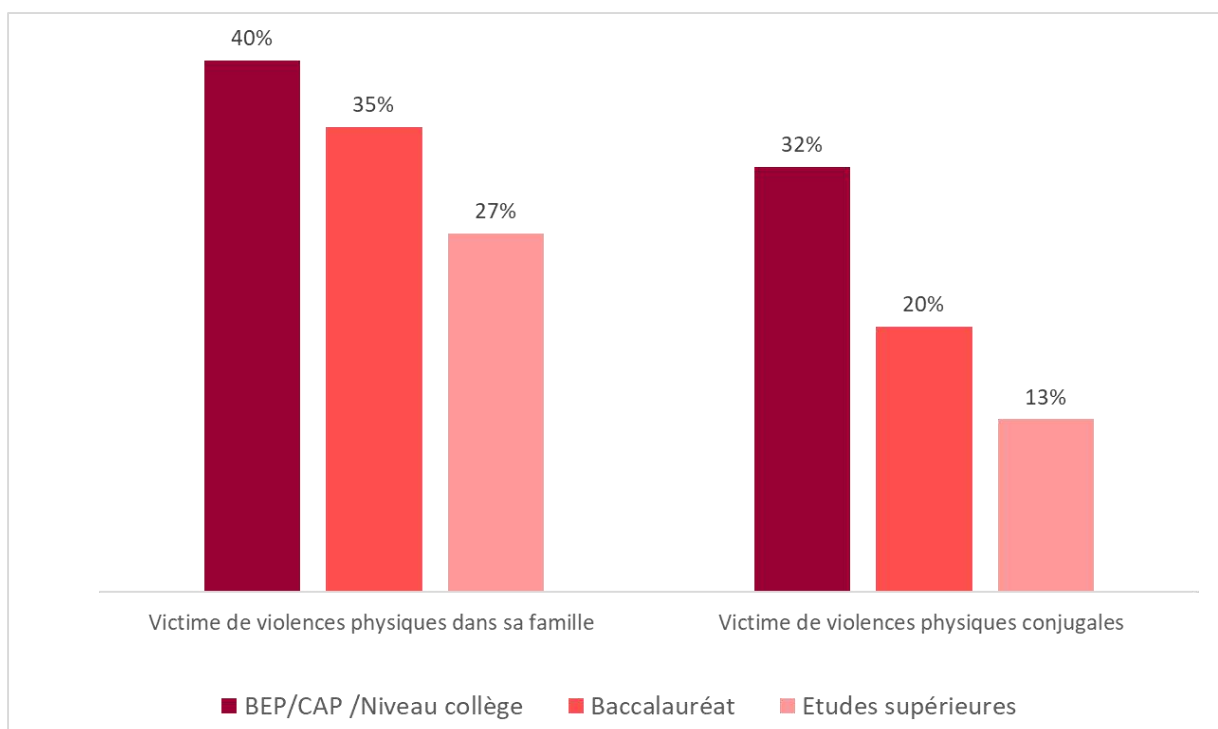
Concernant la position sociale des répondant-e-e-s, il semble que les personnes ayant les plus faibles ressources sur le plan scolaire et économique soient les plus exposées aux violences. Ainsi, plusieurs indicateurs permettant d'appréhender la position sociale convergent :

- L'exposition aux violences varie en fonction du niveau de diplôme. 40% des personnes ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat ont subi des violences physiques dans leur famille d'origine (contre 35% de celles qui ont un niveau baccalauréat et 27% de celles qui ont un diplôme d'études supérieures). Le constat vaut également pour les violences conjugales : 32% des personnes ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat ont subi des violences physiques conjugales (contre 20% de celles qui ont un niveau baccalauréat et 13% de celles qui ont un diplôme d'études supérieures, Cf. figure 32).
- Dans la sous-population des actifs, ce sont les cadres et professions intellectuelles supérieures qui ont le moins souvent subi des violences dans leur famille que les autres catégories professionnelles (20% contre 33% en moyenne pour les violences physiques, 35% contre 48% en moyenne pour les violences morales et 17% contre 26% en moyenne pour les violences sexuelles). Au contraire, ce sont les actifs inoccupés (chômeurs, mères au foyer) qui ont le plus fréquemment subi des violences dans leur famille (42% contre 33% en moyenne pour les violences physiques, 58% contre 48% en moyenne pour les violences morales et 37% contre 26% en moyenne pour les violences sexuelles). Le constat vaut également dans le contexte conjugal : 32% des personnes ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat ont subi des violences physiques conjugales (contre 20% de celles qui ont un niveau baccalauréat et 13% de celles qui ont un diplôme d'études supérieures).
- Les personnes disposant de revenus issus des aides sociales et/ou d'activités non déclarées sont celles qui déclarent le plus souvent avoir subi des violences dans leur famille (respectivement 50% et 53% contre 33% en moyenne pour les violences physiques ; respectivement 58% et 64% contre 47% en moyenne pour les violences morales ; respectivement 36% et 30% contre 23% en moyenne pour les violences sexuelles). Le constat vaut également dans le contexte conjugal : les personnes disposant de revenus issus des aides sociales sont celles qui ont le plus subi des violences physiques conjugales (39% contre 21% en moyenne pour les violences physiques et 46% contre 28% pour les violences morales).
- Les personnes qui ne gagnent pas d'argent ou moins de 100.000 xpf sont celles qui déclarent le plus souvent avoir subi des violences dans leur famille (respectivement 42% et 38% contre 33% en moyenne pour les violences physiques ; 61% et 51% contre 48% en moyenne pour les violences morales et 39% et 38% contre 26% en moyenne pour les violences sexuelles). Le constat vaut dans une certaine mesure dans le contexte conjugal : les personnes n'ont pas de revenus ou des revenus inférieurs à 100.000 xpf sont celles qui ont le plus subi de violences physiques conjugales (respectivement 27% et 26% contre 21% en moyenne).

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour interpréter ce résultat d'un lien entre la position sociale et les violences subies :

- Le sexe représente ici une variable « cachée » du milieu social puisque les femmes sont surreprésentées parmi les personnes qui bénéficient d'aides sociales et parmi les personnes sans revenus au sein de notre échantillon.
- Dans le cas des violences sexuelles, plusieurs études internationales ont montré que la révélation des violences subies aux autorités (via le dépôt de plainte) variait en fonction du milieu social et que plus le niveau de vie et le niveau de diplôme sont élevés, moins les personnes dévoilent les violences subies (pour une synthèse, voir Vanier et Langlade 2018). Notre enquête étant déclarative, on peut envisager que les personnes issues de milieu sociaux supérieures aient moins révélées elles aussi les violences subies, le cas échéant.
- Enfin, corrélation ne vaut pas antériorité : les violences intrafamiliales ont un effet péjorant sur les parcours de vie et les séquelles des violences peuvent conduire à des difficultés scolaires (Supol et al. 2020) et professionnelles et finalement à une « pauvreté héritée » (Jaspard et al. 2003). A contrario, les études supérieures et leurs conséquences positives sur l'intégration sur le marché du travail et l'intégration de normes relatives à la vie familiale et aux rapports de genre pourraient constituer des facteurs protecteurs face au risque de subir des violences conjugales. Il reste néanmoins que cet effet péjorant sur la mobilité sociale ne rend sans doute compte que d'une fraction des cas comme le suggère l'étude qualitative (Bastide 2020).

Figure 32: Violences physiques subies en fonction du niveau de diplôme





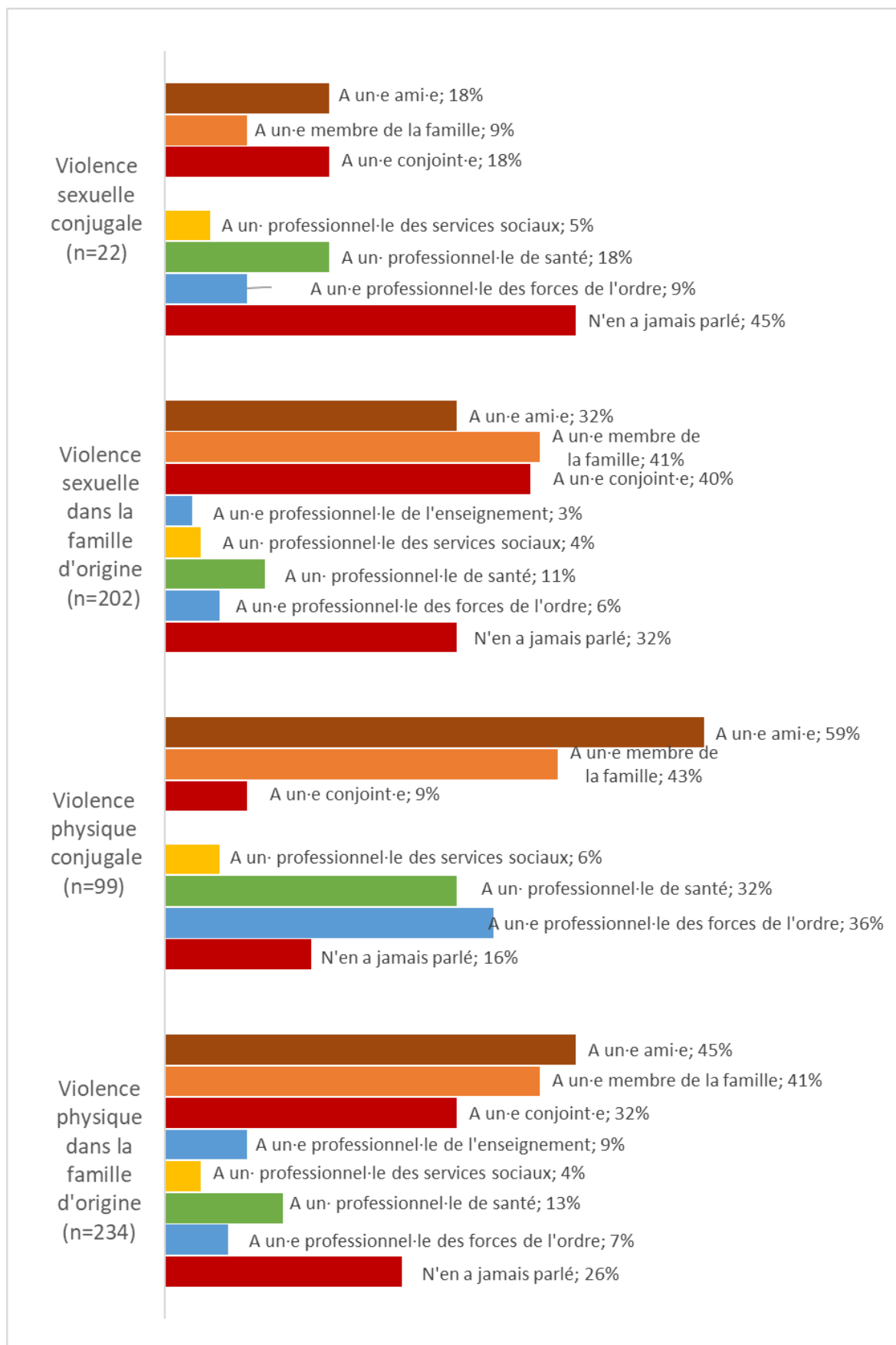
### 3. La révélation des violences

La fréquence et les modalités de dévoilement varient en fonction de plusieurs facteurs relatifs à la configuration des violences subies et au profil des personnes concernées :

En fonction du type de violence subie (Cf. figure 33), d'abord. Le non-dévoilement est plus fréquent dans le cas des violences sexuelles que dans celui des violences physiques (45% pour les violences sexuelles subies dans le contexte conjugal et 32% pour les violences sexuelles subies dans la famille d'origine, contre 16% pour les violences physiques conjugales et 26% pour les violences physiques dans la famille d'origine). Dans les deux cas - violences physiques ou sexuelles-, l'entourage (familial, conjoint et amical) est le principal lieu de dévoilement. Seule une minorité des personnes interrogées ont parlé des violences subies à un·e professionnel·le, quel que soit le type de violence (et ce malgré un taux de dévoilement certainement plus important qu'en population générale du fait des biais de sélection de l'échantillon). Ce sont les violences sexuelles qui sont les moins fréquemment révélées à un·e professionnel·le (seules 9% des victimes de violences sexuelles conjugales et 6% des victimes de violences sexuelles dans leur famille d'origine en ont parlé à un·e professionnel·le des forces de l'ordre). En majorité, c'est aux professionnel·les de santé que les violences sont le plus fréquemment révélées le cas échéant.

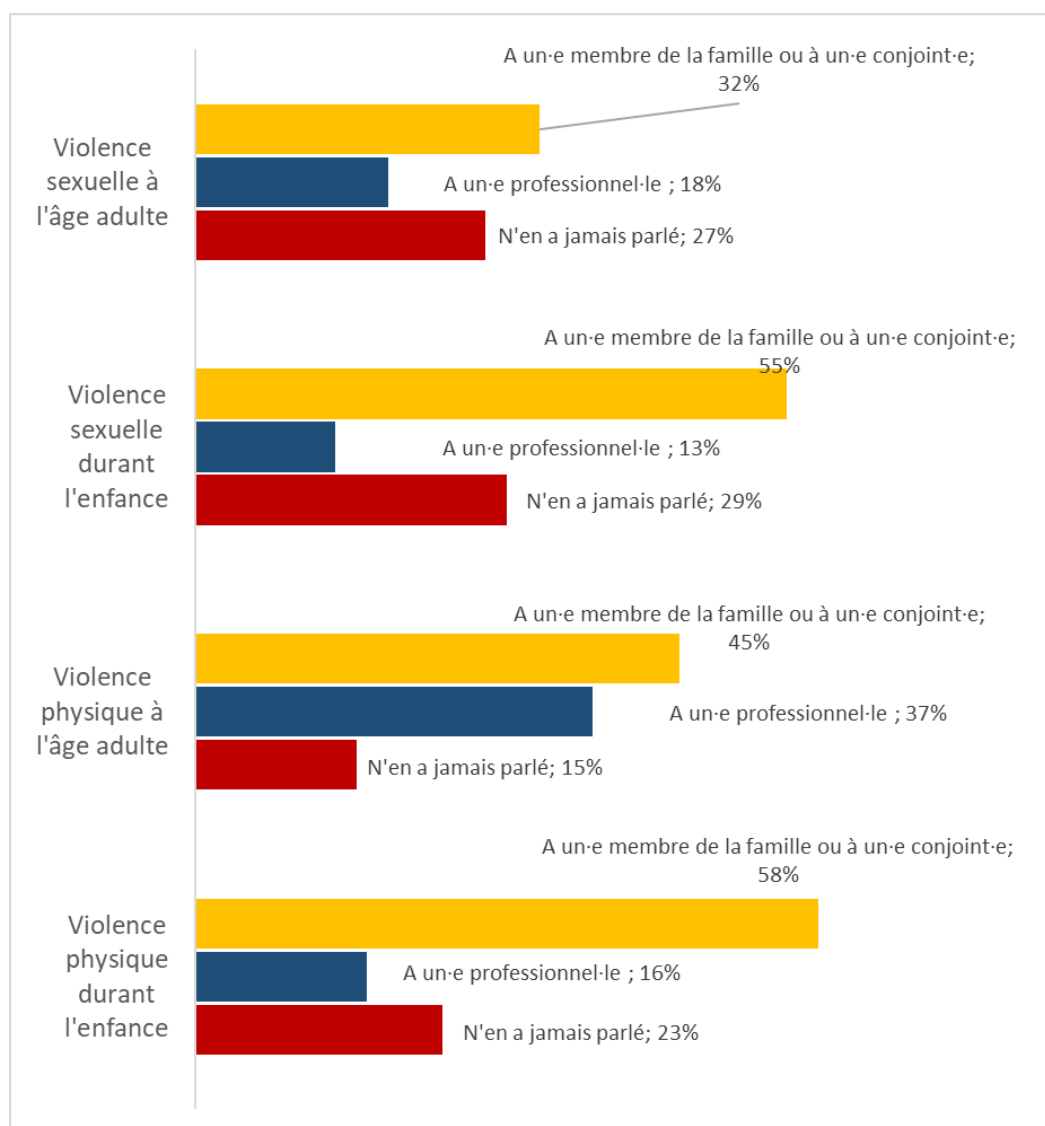
En fonction du contexte des violences, les taux de révélation et les modalités varient également (Cf. figure 33). Les violences physiques subies dans le contexte conjugal sont plus souvent révélées que celles subies dans le contexte de la famille d'origine. Ce sont les violences les plus fréquemment dévoilées aux professionnel·les et en particulier aux professionnel·les des forces de l'ordre (à 36%) et aux professionnel·les de santé (à 32%).

Figure 33 : Révélation des violences subies en fonction du type de violence et du contexte



Les violences commises dans la famille d'origine sont moins dévoilées que celles commises dans le contexte conjugal, ce qui laisse apparaître un effet d'âge. Les violences subies durant l'enfance sont en effet les moins dévoilées (Cf. figure 34). Les violences physiques subies dans la famille d'origine durant l'enfance sont plus souvent dévoilées à des proches (conjoint ou famille, à 58%) mais beaucoup plus rarement à un-e professionnel-le (16%, tous professionnel-les confondus). Les violences physiques subies à l'âge adulte ont davantage tendance à être dévoilées à un-e professionnel-le que celles subies durant l'enfance. Concernant les violences sexuelles subies durant l'enfance, elles sont aussi majoritairement tues et rarement révélées à un-e professionnel-le (13%).

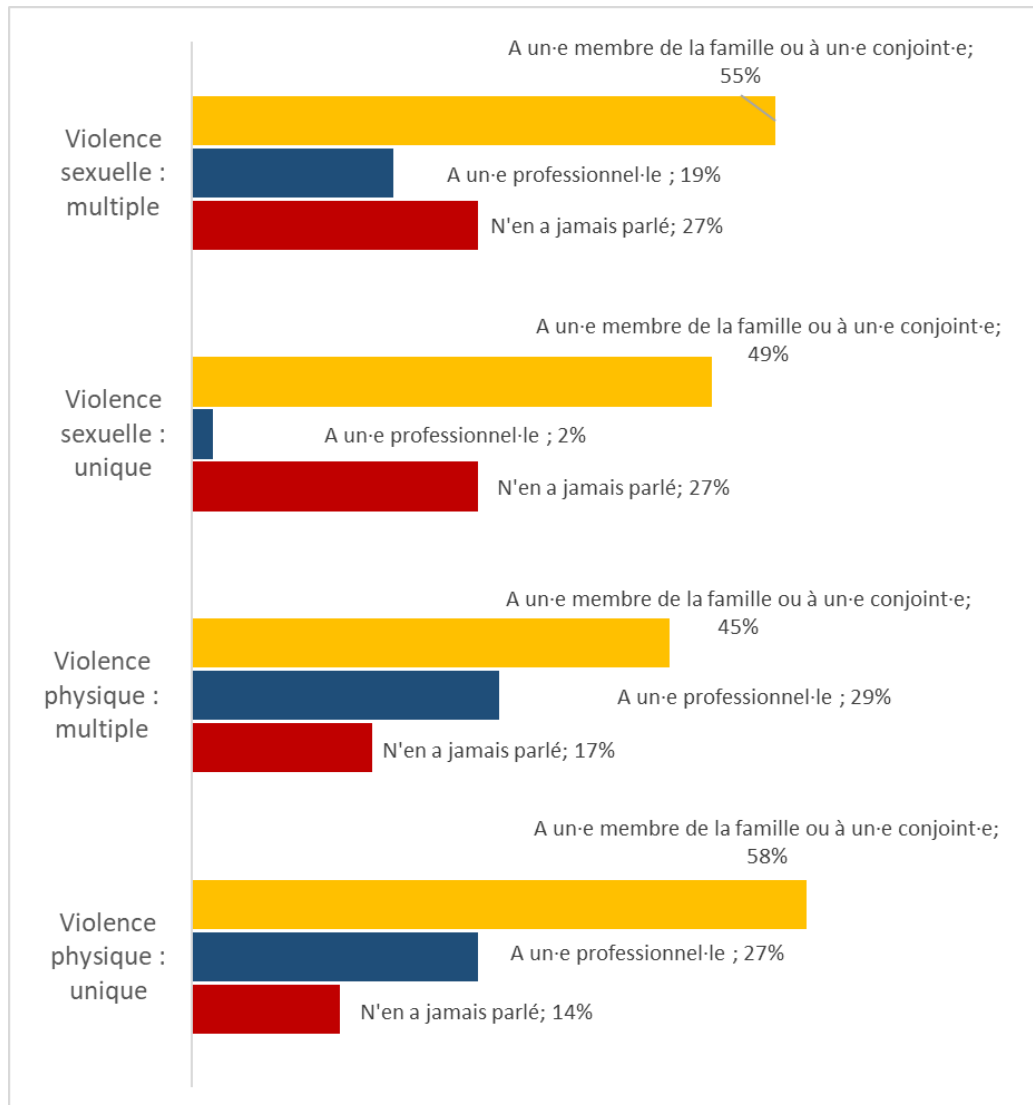
Figure 34: Révélation des violences subies en fonction de l'âge au moment des violences (violences intrafamiliales hors contexte conjugal)



Le taux de révélation des violences physiques ne varie pas significativement en fonction de la récurrence des violences subies (Cf. figure 35). Cela pourrait laisser penser que les personnes qui ont subi des violences « uniques » seraient en partie celles qui seraient parvenues à mettre un terme immédiat à la situation, au moyen notamment d'un dévoilement rapide. Dans le cas des violences sexuelles, une même proportion de personne n'en parle pas (27%) indépendamment de la fréquence des violences

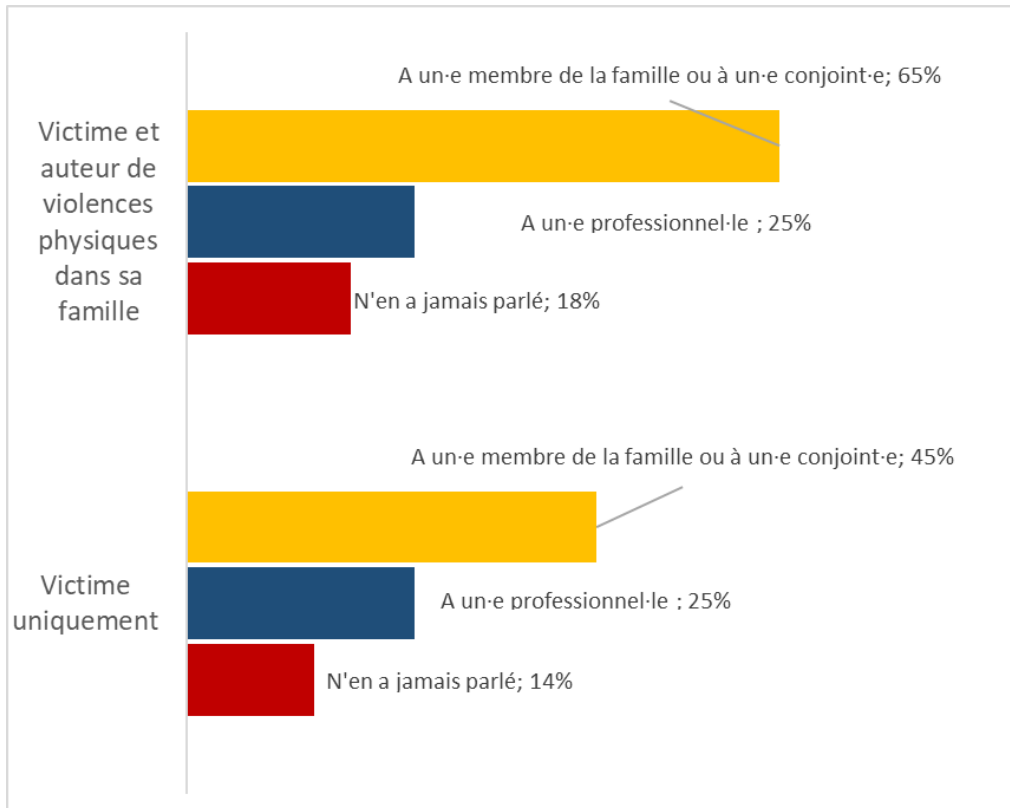
subies/ Notons cependant que les violences sexuelles sont plus souvent dévoilées à un professionnel lorsqu'elles ont été multiples ou régulières.

Figure 35: Révélation des violences subies en fonction de leur récurrence (contexte familial d'origine et conjugal, choix multiple)



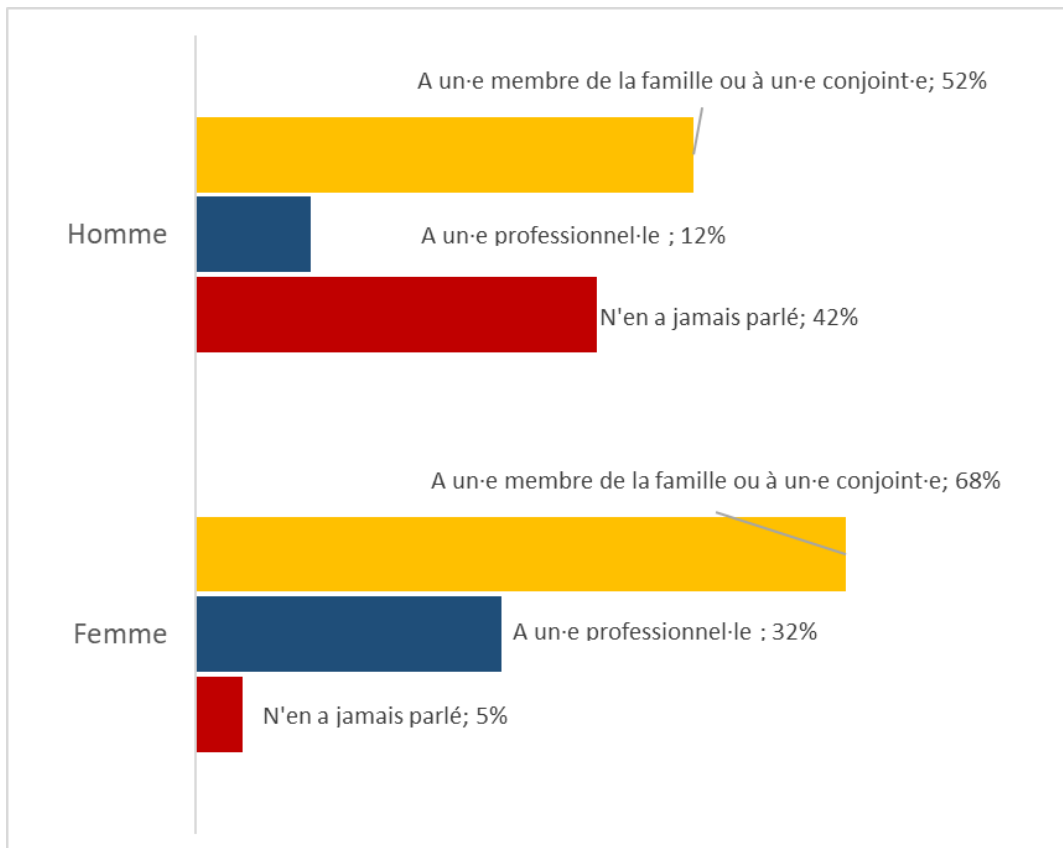
Le fait d'être à la fois victime et auteur ne fait pas varier la propension à dévoiler (analyse sur les violences physiques uniquement, les effectifs de personne se déclarant autrices de violences sexuelles étant trop faibles dans notre échantillon) : Les personnes qui ont subi des violences physiques et qui en ont commises ont autant tendance à les dénoncer à un-e professionnel-le que celles qui ont subi des violences sans en commettre, à 25% dans les deux cas Cf. [figure 36](#)).

Figure 36 : Révélation des violences subies en fonction du statut de victime et/ou d'auteur (sous-population des victimes de violences physiques intrafamiliales, contexte de la famille d'origine et contexte conjugal)



En fonction du genre, la propension à révéler les faits varie également (Cf. [figure 37](#)). Les hommes dévoilent beaucoup plus rarement les violences physiques subies : 42% des hommes n'ayant jamais parlé de leur situation contre 5% des femmes (les effectifs d'hommes déclarant avoir subi des violences sexuelles sont trop faibles pour comparer la propension à dévoiler en fonction du genre dans le cas des violences sexuelles). Les hommes dévoilent également moins les violences physiques subies aux professionnels (12% contre 32% pour les femmes). Cette différence de genre est renforcée par une différence liée au contexte des violences subies : les femmes ont déclaré davantage de violences conjugales par rapport aux hommes (violences qui sont plus souvent dévoilées dans l'échantillon total) tandis que les hommes ont plus souvent déclaré des violences physiques subies dans leur famille lorsqu'ils étaient mineurs (violences moins souvent déclarées dans l'échantillon total).

Figure 37: Révélation des violences physiques intrafamiliales subies en fonction du genre (contexte de la famille d'origine et conjugal)



## Conclusion

Cette enquête quantitative privilégie une approche de la violence comme une catégorie construite socialement, dont le contenu fluctue dans l'espace et le temps. Pour cela, nous avons invité les répondant·e·s à décrire les actes qu'ils catégorisaient comme des violences subies, ainsi que le contexte de ces actes (protagonistes, lieu, temporalité). Cette approche nous semblait d'autant plus nécessaire dans le contexte de la Polynésie française où les catégories de l'action publique peuvent varier par rapport aux conceptions normatives portés par les administrés.

L'approche quantitative permet:

- D'appréhender la problématique des violences intrafamiliales de manière globale : la violence est un phénomène pluriel et souvent cumulatif, avec des violences répétées et émanant de multiples agresseurs (notamment pour les violences physiques subies durant l'enfance). La famille est une institution sociale où des formes de violence s'agrègent. En son sein, une multitude de configurations relationnelles sont possibles, dont l'étude quantitative démontre que certaines sont particulièrement propices à l'exercice de la violence (violences entre hommes et femmes, violences entre collatéraux notamment dans le cas des violences sexuelles, violences au sein des foyers adoptifs ou recomposés).
- D'envisager les limites d'une approche de ces violences comme un phénomène unifié : la comparaison entre les différentes formes de violences et entre les différents contextes, au sein de la cellule familiale, met en évidence la nécessité d'envisager ces configurations variables de manière complémentaire mais néanmoins distinctes. En effet, l'analyse montre que les différentes formes de violence (physique, morale, sexuelle) ne se combinent pas nécessairement, ne concernent pas systématiquement les mêmes parties-prenantes au sein de la famille (profil des victimes et des auteurs) et ne sont pas dévoilées dans les mêmes proportions. Il est donc pertinent de les distinguer.
- D'analyser l'articulation entre le risque de subir des violences et celui d'en commettre, soit la réversibilité des rôles de victime et d'auteur. Dans le cas des violences intrafamiliales, la reproduction de la violence subie apparaît comme un phénomène relativement limité : on observe une « contamination » des rôles modérée entre la position de victime et celle d'auteur concernant les violences physiques. Majoritairement, les personnes victimes de violences physiques dans leur famille n'en commettent pas à leur tour. Les violences conjugales et les violences morales se distinguent par la fréquence accrue des violences réciproques.
- De relativiser l'effet de socialisation à la violence qui conduirait les individus à incorporer la violence comme mode d'interaction et à reproduire son vécu de victime au sein de la famille dans le couple ou à l'extérieur de la famille. Ces différents contextes sont majoritairement « imperméables ». Il semble ainsi que, dans la mécanique de la violence, ce soit le contexte qui prime sur les propriétés des individus (Collins 2008) : c'est au sein d'un système familial violent ou d'un couple violent que l'on peut, dans une certaine mesure, être amené à occuper, simultanément ou de façon découplée, la position de victime et d'auteur. Nous avons recensé peu d'individus dépassant l'inscription de la violence dans des situations particulières (contexte

conjugal ou familial, par exemple) pour exercer une compétence « transcontextuelle » à la violence.

- De mesurer l'impact de variables sociodémographiques et de mettre en évidence des coefficients de vulnérabilité différenciée à la violence en fonction du genre, du milieu social ou du contexte éducatif d'origine.
- De confirmer que seule une minorité des victimes dévoilent les violences subies à un-e professionnel-le . Il existe donc une marge de progression très importante, pour les pouvoirs publics, afin d'améliorer ces taux de signalement. On note néanmoins que le travail de sensibilisation spécifique entrepris depuis plusieurs années sur le thème des violences conjugales semble porter ses fruits, avec des taux de signalement bien plus importants pour les violences conjugales que pour les violences subies dans la famille d'origine, en particulier durant l'enfance. Les violences subies par les mineurs, d'une part, et les violences sexuelles, d'autre part, restent tues pour l'essentiel. Notons aussi que le faible signalement des violences sexuelles et des violences sur mineur n'est pas une spécificité polynésienne. La littérature scientifique démontre que l'interconnaissance entre la victime et son agresseur freine la capacité à déposer plainte (pour une synthèse des freins à la révélation des violences sexuelles, voir notamment Vanier et Langlade 2018). Enfin, on peut faire l'hypothèse que la très forte dépendance des individus vis—à-vis de leurs réseaux familiaux tout au long du cycle de vie, particulièrement prégnante en Polynésie française, renforce ces mécanismes.



## Annexe : questionnaire quantitatif

### **PRESENTATION**

#### **Pourquoi ce questionnaire ?**

Nous sommes chercheurs à l'université et nous travaillons sur la famille en Polynésie française. Nous avons rédigé un questionnaire pour comprendre les problèmes de violence qui peuvent arriver dans la famille.

Les réponses sont anonymes.

#### **Qui peut répondre ?**

Tu peux répondre si tu vis en Polynésie française actuellement.

C'est important pour nous que tu répondes, que tu sois concerné par ces difficultés ou non.

#### **Comment remplir le questionnaire ?**

Réponds le plus honnêtement possible, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Tu n'es pas obligé de répondre à toutes les questions.

Sois le plus précis possible, en expliquant de qui tu parles (par exemple on préfère :

« le mari de ma sœur » plutôt que « mon beau-frère »

« la cousine de mon mari » plutôt que « ma cousine »

A la fin du questionnaire, tu trouveras nos coordonnées si tu as envie de nous contacter.

### **PARTIE 1 Toi et ta famille**

Depuis combien de temps habites-tu en Polynésie française ? (plusieurs cases possibles)

- Depuis ma naissance
- Depuis plus de 4 ans
- Depuis moins de 4 ans

Actuellement, es-tu :

- En couple non marié
- En couple marié
- Célibataire
- Autres

**[Filtre : si en couple]** Toi et ton tané ou ta vahiné, est-ce que vous vivez sous le même toit ?

- Oui
- Non

As-tu des enfants ?

- Oui, un ou des enfants biologiques
- Oui, un ou des enfants faa'amu
- Non
- Autre cas (explique) :

.....  
**[Filtre : si enfant]** Combien as-tu d'enfants ?

Qui t'a élevé pendant ton enfance ? (tu peux donner plusieurs réponses)

- Père biologique OUI/NON
- Mère biologique OUI/NON
- Père *fa'a'amu* OUI/NON
- Mère *fa'a'amu* OUI/NON

**Filtre si père biologique :** D'où est originaire la famille de ton père biologique ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

**Filtre si père biologique :** Quel est le travail actuel de ton père biologique (tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas).

**Si mère biologique** D'où est originaire la famille de ta mère biologique ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

**Filtre si mère biologique :** Quel est le travail actuel de ta mère biologique (tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas).

**[Filtre si Père *fa'a'amu*]** Qui est ton père *fa'a'amu* ?

- Grand-père maternel
- Grand-père paternel
- Oncle maternel
- Oncle paternel
- Une autre personne du côté paternel (famille biologique)
- Une autre personne du côté maternel (famille biologique)
- Une personne proche de la famille (sans lien de sang)

Une personne qui ne connaissait pas ta famille avant l'adoption

**Filtre si père *fa'a'amu*** : D'où est originaire la famille de ton père *fa'a'amu* ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

**Filtre si père *fa'a'amu*** : Quel est le travail actuel de ton père *fa'a'amu* (tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas) ?

**[Filtre si Mère *fa'a'amu*]** Qui est ta mère *fa'a'amu* ?

- Grand-mère maternelle
- Grand-mère paternelle
- Tante maternelle
- Tante paternelle
- Une autre personne du côté paternel (famille biologique)
- Une autre personne du côté maternel (famille biologique)
- Une personne proche de la famille (sans lien de sang)
- Une personne qui ne connaissait pas ta famille avant l'adoption

**Si mère *fa'a'amu*** D'où est originaire la famille de ta mère *fa'a'amu* ? (Plusieurs réponses possibles)

- Tahiti-Moorea
- Raromatai / Iles sous le vent
- Australes
- Tuamotu
- Gambier
- Marquises
- France métropolitaine
- Un autre pays

**Filtre si mère *fa'a'amu*** : Quel est le travail actuel de ta mère *fa'a'amu* (tu peux indiquer son dernier travail s'il ne travaille plus ou sans emploi ou chômage s'il ne travaille pas) ?

## **PARTIE 2 Ton vécu**

Dans ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine), quelqu'un t'a-t-il déjà volontairement blessé physiquement (faire un bleu, une griffure, faire saigner, etc.) ?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

**[Filtre : si oui]** Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

As-tu déjà vu un taote ou une infirmière à cause de ces blessures ? (Choix unique)

Oui

Non

Je ne sais pas/ Je préfère ne pas répondre

As-tu déjà parlé de ces violences à quelqu'un? (choix multiple)

Je n'en ai jamais parlé

A Mon tane/Ma vahine

A un ou des membres de ma famille ou de ma belle-famille

.....

A un ou une amie

A un policier, un mutoi, ou un gendarme

A un ou une taote, un(e) infirmier(e), un(e) psychologue

Aux services sociaux

A la maîtresse/maître ou à un(e) surveillant(e) ou une tatie

Autre :

**[Filtre : si famille]** A quel membre de ta famille ou de ta belle-famille en as-tu parlé ?

Depuis que tu es né, quelqu'un t'a-t-il déjà touché de manière sexuelle, contre ta volonté?

Oui, dans ma famille de mon côté

Oui, mon tane/ ma vahine

Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)

Oui, en dehors de la famille

Non

**[Filtre : si oui]** Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

As-tu déjà parlé de ces violences à quelqu'un? (Tu peux cocher plusieurs réponses)

Je n'en ai jamais parlé

A Mon tane/Ma vahine

A un ou des membres de ma famille ou de ma belle-famille

.....

A un ou une amie

A un policier, un mutoi, ou un gendarme

- A un ou une taote, un(e) infirmier(e), un(e) psychologue
- Aux services sociaux
- A la maîtresse/maître ou à un(e) surveillant(e) ou une tatie
- Autre :

[Filtre : si famille] A quel membre de ta famille ou de ta belle-famille en as-tu parlé ?

Depuis que tu es né, quelqu'un t'a-t-il déjà volontairement blessé avec sa parole, ses mots (ex : menace, insultes, humiliations...)

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période? Dans ta famille, ta belle-famille (ou Mon tane/Ma vahine) est-ce que quelqu'un t'a déjà obligé à faire d'autres choses qui te paraissent anormales ?

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

[Filtre : si oui] Peux-tu décrire ce qui s'est passé : qui, où, combien de fois, à quel(s) âge(s)/période?

Actuellement, es-tu concerné par ces violences dans ta famille, ta belle-famille ou par ton tane/ta vahine ? (choix multiple, 1 réponse minimum)

- Non
- quelqu'un me blesse physiquement volontairement
- quelqu'un me touche de manière sexuelle, contre ta volonté
- quelqu'un me blesse volontairement avec ses mots
- quelqu'un qui m'oblige à faire quelque chose qui me paraît anormal

Et toi, as-tu déjà volontairement blessé quelqu'un physiquement (faire un bleu, une griffure, faire saigner, etc.) ?

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

Et toi, as-tu déjà touché quelqu'un de manière sexuelle contre sa volonté ? (tu peux cocher plusieurs cases)

- Oui, dans ma famille de mon côté

- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

Et toi, as-tu déjà volontairement blessé quelqu'un de ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine avec ta parole, tes mots (ex : menace, insultes, humiliations...))?

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

Et toi, as-tu déjà obligé quelqu'un de ta famille ou ta belle-famille (ou ton tane/ta vahine) à faire quelque chose contre sa volonté (interdit de sortir ou interdit de voir des amis ou obligé à travailler au faapu, ou autre chose...)?

- Oui, dans ma famille de mon côté
- Oui, mon tane/ ma vahine
- Oui, dans la famille de mon tane/ma vahine (belle-famille)
- Oui, en dehors de la famille
- Non

#### **PARTIE 4 Pour en savoir un peu plus sur toi ...**

Quel âge as-tu ?

.....

Tu es... :

- Femme
- Homme
- Autre (remplacer) :

.....

- Je préfère ne pas répondre/ Je ne sais pas

Habituellement, où habites-tu ? (le logement que tu considères comme ton foyer)

- Logement familial (sans loyer)
- Logement OPH
- Logement en location mais pas OPH
- Autre

**Filtre : si familial** A qui appartient légalement le logement ? (tu peux poser plusieurs cases)

- Moi
- Quelqu'un d'autre

**Filtre : si location** Qui paye le loyer ? (tu peux poser plusieurs cases)

Moi

Quelqu'un d'autre

Combien de personnes vivent dans ce logement actuellement, toi y compris ?

0 à 30

Qui habite dans ce logement actuellement ?

- Mon conjoint
- Mes/mon enfant(s)
- Mon/mes grands parents maternels
- Mon/mes grands parents paternels
- Mon/mes oncles/tantes
- Mon père et/ou ma mère biologique
- Mon père et/ou ma mère *fa'a'amu*
- Mon/mes frères/sœurs
- Mon/mes cousins/cousines
- Un/des grands-parents de mon tane/ma vahine
- Un/des oncle/tante de mon tane/ma vahine
- Le père/la mère de mon tane/ma vahine
- Un/des frères/sœurs de mon tane/ma vahine
- Un/des cousins/cousines de mon tane/ma vahine
- Autre : préciser

Dans ce logement, qui participe à payer les factures du logement (nourriture, EDT...) ? (tu peux donner plusieurs réponses)

Moi

+ reprise des modalités de réponses de la question précédente

Autre(s) (remplace) :

.....

Qui considères-tu comme le chef de famille dans ce logement ?

Moi

+ reprise des modalités de réponses de la question sur les personnes qui résident dans le logement

Autre(s) (remplace) :

Dans quelle commune se situe ce logement ?

Peux-tu préciser dans quel quartier ?

Combien de chambres y a-t-il dans ce logement ?

0 aucune chambre

1 chambre

2 chambres

- 3 chambres
- 4 chambres
- 5 chambres ou plus

Qui dort dans la même personne que toi ?

- Mon tane/ma vahine
- Mon/mes enfants
- D'autres personnes
- Je dors seul dans la pièce

En moyenne, combien d'argent gagnes-tu par mois?

- Je ne gagne pas d'argent
- Environ 50.000 francs
- Environ 100.000
- Environ 200.000
- Environ 300.000
- Environ 400.000
- 500.000 ou plus
- Je ne sais pas

**Filtre si argent :** d'où provient l'argent que tu gagnes ? (choix multiple)

- Revenus du travail (salaire, commerce déclaré, patenté...)
- Retraite
- Aide familiale / argent reçu de tes proches
- Bourse étudiante
- Aides sociales (pension d'invalidité, allocation familiale...)
- Revenus du patrimoine (loyer perçu, vente de terrain...)
- Activité non-déclarée ou travail au noir (y compris vente de fruits, légumes, poissons, etc)
- Activité illégale (exemple PAKA)

Autre

Actuellement, quelle est ta situation ?

- Etudiant(e)
- Travail salarié
- Travail indépendant
- Sans emploi
- Retraité
- Autre : préciser

**Filtre si travail :** quel est ton travail actuellement ?

Quel est ton niveau d'études actuel ?

- J'ai quitté l'école avant la troisième



- Brevet des collèges
- BEP/CAP
- Bac Pro ou technologique
- Bac général
- BTS/IUT
- Licence
- Master
- Doctorat

Pour finir, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

....

Merci beaucoup pour tes réponses.

Si tu souhaites parler de ton histoire avec des chercheurs, tu peux nous contacter par mail :

[lucile.hervouet@upf.pf](mailto:lucile.hervouet@upf.pf)

[lois.bastide@upf.pf](mailto:lois.bastide@upf.pf)

## Bibliographie

- Bastide, Loïs. 2020. « Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence. » Notes & rapports. Paris: Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Cavalin, Catherine. 2013. « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : entre mesures statistiques et interprétations sociologiques ». *Nouvelles Questions Feministes* Vol. 32 (1): 64-76.
- Charruault, Amélie. 2019. « La mesure des violences intrafamiliales sur mineur-e-s. Une comparaison des enquêtes nord-américaines et françaises ». *Revue des politiques sociales et familiales* 133 (1): 37-49. <https://doi.org/10.3406/caf.2019.3372>.
- Gelles, Richard J. 2017. *Intimate Violence and Abuse in Families*. Fourth edition. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Gelles, Richard J., et John W. Harrop. 1991. « The Risk of Abusive Violence among Children with Nongenetic Caretakers ». *Family Relations* 40 (1): 78-83. <https://doi.org/10.2307/585662>.
- Hervouet, Lucile. 2023. « Violences intrafamiliales : Approche sociologique du parcours de personnes victimes d'inceste en Polynésie française ». Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique.
- Jaspard, Maryse. 2003. « Les violences envers les femmes en Polynésie française: enquête quantitative ». Papeete: Direction de la Santé.
- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, Brigitte Lhomond, et Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles. 2003. « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? » *Revue française des affaires sociales*, n° 3: 157-90.
- Jaspard, Maryse, Elizabeth Brown, et Claudine Pirus. 2003. « Les violences envers les femmes en Polynésie française : enquête quantitative ». Papeete: Direction de la Santé.
- Ottino, Paul. 1972. *Rangiroa: parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*. Paris, France: Éditions Cujas.
- Penin, Nicolas, Fatia Terfous, et Oumaya Hidri Neys. 2011. « Quand les footballeuses en viennent aux mains... ». *Champ pénal/Penal field*, n° Vol. VIII (juin). <https://doi.org/10.4000/champpenal.8083>.
- Robineau, Claude. 1981. « Tradition et modernité aux îles de la Société : une interprétation anthropologique ».
- Sedlak, Andrea J., Jane Mettenburg, Monica Basena, Ian Peta, Karla McPherson, et Angela Greene. 2010. « Fourth national incidence study of child abuse and neglect (NIS-4) ». 9.
- Sierra-Paycha, Celyo, Eva Lelièvre, et Loïc Trabut. 2018. « Le *fa'a'amura'a*: confier et recevoir un enfant en Polynésie Française ». Points forts études. Papeete: ISPF.
- Supol, Meu, Lata Satyen, Matin Ghayour-Minaie, et John W. Toumbourou. 2020. « Effects of Family Violence Exposure on Adolescent Academic Achievement: A Systematic Review ». *Trauma, Violence, & Abuse*, janvier, 152483801989948. <https://doi.org/10.1177/1524838019899486>.
- Vanier, Camille, et Aurélien Langlade. 2018. « Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels ». *Deviance et Societe* Vol. 42 (3): 501-33.